

Abonnements par la poste:

Table of subscription rates for Canada, United States, and other regions.

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration

336-340 NOTRE-DAME EST MONTREAL

TELEPHONE: Main 7460

Service de nuit: Rédaction, Main 5122 Administration, Main 5153

Le problème constitutionnel

Principes généraux — Droits des provinces

La Devoir public aujourd'hui une lettre de M. Belcourt. Elle se recommande d'elle-même à l'attention de nos lecteurs.

"La conclusion qui découle de vos articles", écrit M. Belcourt, "est que vous désirez obtenir, pour le Parlement fédéral, le pouvoir d'amender l'acte constitutionnel, sans même exiger la réserve de protection que suggère l'honorable M. Lapointe..."

Est-ce à dire que la Constitution canadienne devrait être livrée à tous les caprices du parlement d'Ottawa? Nullement. Il existe à cet égard, en maints quartiers, une incroyable confusion d'idées et de faits.

Affirmer le droit du Canada de se rendre maître de sa constitution, comme l'Irlande, comme l'Australie, comme l'Angleterre elle-même, et abandonner l'exercice de ce droit au seul parlement central, ce n'est pas qu'elle porte le sceau du parlement impérial, c'est qu'elle est la résultante d'un contrat librement consenti entre les provinces mères de la Confédération; c'est aussi parce que les provinces annexées ou créées depuis 1867 participent à ce droit d'association et aux prérogatives qu'il comporte.

Même si le parlement impérial renonçait expressément à son pouvoir purement théorique — aucun Anglais responsable ne voudrait l'exercer aujourd'hui — de modifier à sa guise la Constitution canadienne, ou de refuser de l'amender au gré des Canadiens, le parlement d'Ottawa n'aurait ni le droit ni le pouvoir d'amender les articles de la constitution qui ne le concernent pas.

Restent les matières où les deux juridictions, fédérale et provinciale, se complètent. Pourquoi serait-il plus malaisé de s'entendre là-dessus en 1927 qu'en 1867?

Suit une réflexion sur les droits des minorités. Nous la retrouverons plus loin.

Comment peut-on déduire de là que "désire obtenir, pour le Parlement fédéral, le pouvoir d'amender l'acte constitutionnel", sans réserve et sans contrôle? C'est tout le contraire de ma pensée et de son expression. Je la réitère sous une forme nouvelle, mais identique.

Si le Canada veut conserver les libertés qu'il a conquises avec les autres Dominions, dans l'ordre international, — et M. Belcourt semble d'accord avec M. Lapointe pour vouloir garder ces conquêtes — le Canada doit se rendre maître de sa constitution, autant que tout autre pays autonome, britannique ou étranger. Qu'aurait valu à la Belgique la proclamation de son indépendance, si l'Autriche, la France ou la Hollande était restée maîtresse de sa constitution? Que vaudraient à l'Irlande ou à l'Afrique-du-Sud leurs résistances à l'impérialisme anglais, si elles n'avaient conquis par une lutte persévérante le droit d'exercer en toute liberté leurs pouvoirs constitutionnels? Il n'y a là aucun droit minoritaire à protéger, écrit M. Belcourt. Que fait-il de la minorité anglo-protestante du Free State? de la minorité anglophone de l'Union sud-africaine?

La différence réelle, c'est que le Canada est, comme l'Australie, une fédération d'États. Le parlement fédéral ne peut pas plus épiéer sur le droit des provinces que celles-ci sur la juridiction du gouvernement central. Déjà les provinces exercent le pouvoir révisonnaire en tout ce qui les concerne exclusivement. Pourquoi, je le répète, le parlement fédéral n'exercerait-il pas le même pouvoir en tout ce qui relève de sa juridiction propre? En quoi ce pouvoir menacerait-il les droits des minorités? N'est-ce pas de l'exercice abusif et tyrannique de l'autorité provinciale que les minorités ethniques ou religieuses ont eu à souffrir? Contre quel pouvoir la minorité française d'Ontario a-t-elle lutté? et les minorités catholiques du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest? Contre les provinces, toujours. En quoi l'exercice du pouvoir révisonnaire par le parlement fédéral, dans les matières qui ne concernent ni les provinces, ni les minorités, offrirait-il un danger additionnel à ces minorités?

A la fin de sa lettre M. Belcourt tient pour démontré que c'est "seulement en ce qui concerne les rapports du fédéral avec les provinces que je désire des changements". Ici, il y a une double équivoque. Ce n'est pas moi qui "désire" des changements, des changements immédiats surtout; c'est un nombre grandissant de Canadiens, c'est pratiquement tout l'Ouest. Il me paraît dangereux et impolitique de résister à ce mouvement en coalisant l'Est contre l'Ouest. Et si la Constitution doit être modifiée, j'estime qu'elle doit l'être au Canada et par les organes autorisés de la nation canadienne. Ce que je "désire", c'est la fin de la tutelle impériale, c'est que le Canada soit reconnu majeur, c'est qu'il affirme et exerce son droit de régler son régime intérieur aussi librement que l'Irlande et l'Afrique-du-Sud.

Ceci, évidemment, exige les concours des provinces; et les provinces, Québec en tête, ne doivent y consentir qu'après avoir établi, d'accord avec le parlement fédéral, les conditions dans lesquelles s'exercerait le pouvoir révisonnaire. Il faudrait soustraire à l'Aléa des caprices du parlement fédéral plusieurs matières qui relèvent aujourd'hui de son autorité mais qui intéressent hautement les provinces. Par exemple, le changement possible du site de la capitale (art. 16), la composition du Sénat (art. 21 à 36), la nomination des juges des cours provinciales (art. 96 à 100). Si l'on objecte qu'actuellement le parlement fédéral ne peut modifier ces dispositifs sans le concours du parlement impérial, je réponds que le parlement impérial n'a jamais refusé ces concours, et que la possibilité de ce refus n'existe pratiquement plus: ceci, M. Belcourt l'admet. Il y a donc lieu de chercher ailleurs la garantie des droits des provinces.

Prenez le Sénat, par exemple. Je suis de ceux qui estiment que la Chambre haute constituée ou devrait constituer l'une des sauvegardes de l'autonomie des provinces et particulièrement du Québec. L'égalité de représentation sénatoriale de l'Ontario, du Québec et du groupe des Provinces Maritimes — vingt-quatre sénateurs pour chacun — fut présentée à nos compatriotes comme une compensation des dangers qui pouvaient résulter de l'augmentation graduelle des députés de langue anglaise à la Chambre des Communes. Mais depuis 1867, le parlement fédéral a modifié cinq fois la base de la représentation sénatoriale, en

sorte qu'aujourd'hui, les sénateurs du Québec ne forment plus qu'un quart de la Chambre haute, au lieu d'un tiers. Toutes ces modifications ont été ratifiées par le parlement impérial sans aucun égard aux droits ou à l'opinion des provinces. C'est un point sur lequel il y aurait lieu de revenir, si le Canada se décidait à exercer le pouvoir révisonnaire.

D'autres matières, telles que le régime matrimonial, la loi des faillites, la loi des banques, les pouvoirs des grandes compagnies, qui toutes se rattachent au droit civil, donc à la juridiction des provinces, exigeraient une attention particulière.

Mais l'aspect de la question qui, tout naturellement, préoccupe davantage M. Belcourt, c'est celui qui touche aux droits des minorités. Ce point vital mérite ample et attentive considération. Nous y reviendrons dès demain.

Henri BOURASSA

L'actualité

Notes d'un serveur

Un homme qui a des lettres et des manières et qui a eu des malheurs assistait au bal historique comme serveur. Il a noté ses impressions.

La police provinciale est sur pied. Contre quel attentat imaginaire protège-t-on cette foule? Pourquoi distrait-on les agents d'un devoir plus pressant? On prétend, en effet, que le feu a été émis à plusieurs établissements. Des vies sont donc en danger ailleurs. Et ce n'est pas le premier venu qui prétend cela. Il doit donc y avoir à cela quelque fondement.

Mais cette cohue a besoin de se sentir protégée. Plusieurs sont hantés du souvenir de M. Dimaque, restons dans le ton, — l'huissier de Tartuffe. Ici les épiéteurs et les bouchers seraient mal venus. Cependant dans plus d'un cas ce sont eux qui paieront la note, indirectement.

Un brave homme près de moi murmure: "C'est le bal des Irlandais". Comment, des Irlandais? — Parce que c'est tout un tas de K. C. (cassés). — Vous voyez un tel si somptueusement vêtu: il me doit en outre un compte de voitures; car je suis charretier de voitures légères.

La foule se presse, sa curiosité est amusée. Un agent repousse violemment un petit bonhomme maigre et qui a l'air pas bête. — Laissez-moi donc voir, dit-il. C'est à nous autres, après tout, ce bal-là. C'est à nous autres que c'est le bal-là. Ceux qui y rentrent ont pas plus le droit d'y être que moi, sans cela je comprendrais pas la démocratie qu'on nous enseigne dans les clubs libéraux quand on nous chauffe à blanc en temps d'élections. Puis, se tournant vers les gens qui l'entourent: — Connaissez-vous, vous autres, l'histoire du cochon de Spencerwood? — Non, non. Conte-la! — C'était pas le gouverneur actuel. Ça remonte à plusieurs années. Il y avait un beau porc cochon bien gras et si gentil qu'on lui donnait des libertés. Il était dans le beau parc, tant et si bien qu'un jour, il en sortit. Un habitant le recueillit dans sa voiture et l'emmena. Enquète. Toute la police est mise sur pied. On finit par retrouver le cochon de noble origine. La police de Ti-Charles Lanclôt fait irruption brutalement chez le voleur. Celui-ci se défend: — Je l'ai pas volé; je l'ai trouvé sur le chemin du roi.

Mais, malheureux, vous savez pas d'où il venait? Il venait de Spencerwood. — Alors, je suis correct, ce cochon-là est pas plus au gouverneur qu'à moi ou à vous: c'était nous autres. — On rit. Le bonhomme, mis en nerve, offre de conter une autre histoire. — Was-y, Ti-Luc, elle était bien bonne, la dernière. — C'est encore au sujet de Spencerwood et ça va vous montrer que le luge a raison, c'est de la petite bière après de ce qui a déjà été. Dans ce temps-là, le gouverneur voulait encourager par l'exemple la création d'une poule nationale. Il y avait un beau poulailler à Spencerwood. Il se fait donc venir des oeufs de Montréal, des oeufs pour les mettre à couver. La caisse arrive en gare, on la transporte à Spencerwood et comme elle contient des oeufs, on la dépose à la cuisine. La cuisinière fait ouvrir la caisse; mais elle n'a pas de œufs avancés, elle les sert sans commentaires. Inquiet de ne pas recevoir les oeufs commandés, le gouverneur s'informe. Ils sont expédiés depuis deux semaines, lui répond-on. Il découvre qu'il mangeait des oeufs Chanteclair, très pour la couvée, et qui coûtaient un dollar la pièce, à son petit déjeuner, avec du bacon... peut-être fait avec le petit cochon volé. Jamais aussi mauvais déjeuner n'avait coûté si cher... Nouveaux rires.

Mais voilà le défilé qui commence. Je me faufile. Dans le couloir, un beau monsieur, un peu malgre, parle avec animation. "On va-t-y se laisser mener, dit-il, par un tas de valétreux? C'est-y nous autres qui sont les boss on ben si c'est pas nous autres? Qui c'est qui la mène, cette province-là? Qui a été choisi par le peuple pour la mener... même si dans certains cas, en tant que Sainte-Marie est concernée par exemple, c'a été un peu... aide? C'est nous autres. C'est à nous autres à mener. D'ailleurs, qui nous laisse finir notre oeuvre. Il reste encore quelques terres à concéder aux Américains et quelques pouvoirs d'eau. Quand ce sera fini, je m'en s'en ira."

Je ne savais pas que j'ai reconu plus tard; j'ai honte de le nommer. Il figurait un personnage d'une haute distinction à qui cette métépsychose doit être aux Champs Élysées bien pénible à endurer.

Au buffet, où je servais, plus tard, un homme élané cause joyeusement. "Je ne regrette pas d'être venu... je suis ici comme... comme voyeur. Il y a de quoi se divertir pour longtemps."

"Quand j'ai débüté dans la vie publique, j'étais rouge, rouge convaincu. Je lisais la petite feuille radicale rédigée par ceux qui sont deve-

Point d'histoire

L'autre matin, à Québec, l'Événement, en marge de la nomination de M. N.-K. Laflamme au sénat, au fauteuil vacant de feu M. L.-O. David, parlait du "manque d'égard à l'ancien premier ministre de la province de Québec" (sir Lomer Gouin), et ajoutait: "On tient puérilement rancœur à M. Gouin de n'avoir pas voulu se prêter au sabotage du tarif, de 1922 à 1925. Ayant eu à choisir entre les intérêts de sa province et son intérêt personnel, sir Lomer a simplement donné sa démission comme ministre de la Justice. On ne le lui pardonnera jamais." Ces phrases, que le Soleil qualifie de "perfidies", ajoutant qu'elles "ne contiennent rien de vrai", ont fait sursauter ce journal libéral québécois; il met l'Événement au défi de prouver la vérité de ce qu'il affirme. "Il est absolument faux que sir Lomer Gouin ait jamais démissionné du ministère à cause de la politique tarifaire du gouvernement. Nous l'affirmons sans aucune crainte d'un démenti et nous mettons l'Événement au défi de prouver son assertion par le moindre indice, le moindre document, le moindre aveu de sir Lomer Gouin lui-même", écrit le Soleil, qui ajoute: "Si une controverse s'engageait sur ce sujet, M. Gouin serait des premiers à déclarer que seules des causes de santé l'ont forcé à quitter le haut poste libéral qu'il a défendu toute sa vie avec un courage et une sagacité admirables". Tout cela attire l'attention sur un point d'histoire politique mal connu. Et le Soleil défie pour rien l'Événement; car celui-ci, selon son habitude, se défilera. Il n'est peut-être pas dans la province de journal aussi prompt que ce quotidien québécois à lancer en l'air toutes sortes d'assertions fantaisistes, et à faire le mort quand on le prie de préciser et de faire sa preuve. On n'entend plus alors parler, — jusqu'à la fois suivante, — de ce qu'il ne trouvera cette fois-ci rien à dire au Soleil qui soit sérieux et bien fondé.

Fin d'année

Avec les bals de fin d'année, dans les grands hôtels de la province — bals qui se terminent par des orgies véritables, en attendant qu'il s'y tienne quelqu'un, ce qui ne manquera pas de se produire, une fois, — il y aura des représentations de nuit dans plusieurs théâtres mont-réalis. Des journaux qui se prétendent irrévoquablement dévoués aux intérêts catholiques ne se font aucune faute d'annoncer à la fois ces bals et ces représentations, bien que les autorités religieuses, protestantes comme catholiques, aient cru devoir protester en public contre ces orgies et ces rassemblements. On se demande, devant cette publicité, ce que feront les autorités, municipales et provinciales, pour réprimer ces excès et ces violations flagrantes de la loi civile et des règlements municipaux. Ce n'est pas la première année que pareils abus se produisent sous l'œil tolérant de l'autorité; cette fois-ci, les bals de

Autour de la Constitution

Une lettre de l'honorable M. Belcourt

Ottawa, le 19 décembre 1927.

Monsieur le Directeur

"Le Devoir"

Montréal, Qué.

Monsieur le Directeur,

Abonné à votre journal dès les premiers jours de sa fondation, j'en suis demeuré depuis un lecteur assidu et intéressé. J'y ai puisé plus d'une fois des informations et des inspirations qui m'ont été très utiles. C'est vous dire que j'ai lu, lors de leur publication dans votre journal, les articles récents signés par vous, "L'apprentissage de la liberté" et "La constitution intangible". J'en ai éprouvé un grand désappointement, qu'une seconde lecture que je viens de faire n'a fait qu'intensifier. Voulez-vous me permettre de me servir de votre journal pour dire pourquoi je suis désappointé, pour rétablir aussi certains faits de première importance et, en même temps, répondre à des propositions que je ne puis accepter?

La conclusion qui découle de vos articles est que vous désirez obtenir, pour le Parlement fédéral, le pouvoir d'amender l'acte constitutionnel, sans même exiger la réserve de protection que suggère l'honorable M. Lapointe, dont vous réclamez, cependant, comme partageant vos vues.

L'article 93 de l'Acte fédéral vous paraît inuterie, illusoire, peut-être même dangereuse, parce que cet article, "même interprété par le Conseil Privé, s'est trouvé impuissant à fournir remède aux atteintes portées aux privilèges des minorités depuis soixante ans".

Et vous ajoutez: "Que lui ont valu (à la minorité française dans Ontario) les garanties constitutionnelles, et qu'a-t-elle gagné à porter ses doléances au pied du trône? Rien, moins que rien."

Je ré ponds que le Conseil Privé a fourni à la minorité française de ma province adoptive l'arme qui a rendu possible et, de fait, a assuré la victoire récente que cette minorité a remportée. Vous devez vous rappeler — vous ne pouvez pas oublier — que la minorité française en Ontario a été, depuis la promulgation du règlement XVII, non pas sur l'offensive, comme vous le donnez à entendre, mais constamment sur la défensive. Ce n'est pas cette minorité qui a porté "ses doléances" devant les tribunaux judiciaires; ce sont nos coreligionnaires de langue anglaise, de concert avec le gouvernement provincial, qui n'ont pas craint — à la grande satisfaction des orangistes — de prendre sur eux l'odieuse de ces procédures.

Il est tout à fait contraire à la vérité d'affirmer que ce que nous avons obtenu est "rien, moins que rien". La vérité vraie, c'est que nous avons, au cours de ces procédures, sauvegardé le moyen substantiel, le moyen indispensable à la survivance de nos écoles et, par là, assuré l'enseignement de la langue maternelle.

Il est vrai que le Conseil Privé n'a pas déclaré "ultra vires" le régime d'année et les représentations théâtrales de nuit opérées sur le dimanche et la loi sera doublement moquée. La complexité des autres fêtes de nuit attendront à un dévergondage jusqu'à l'insupportable, ce qu'on entend dire. Jamais il n'y a eu en effet autant d'inscriptions dans les grands hôtels et les restaurants les plus courts, pour la nuit du 31 décembre au 1er janvier. L'autorité, elle, dormira, à Québec comme à Montréal, fatiguée par le bal historique d'hier, la loi somnolera et les quotidiens mesureurs de "chevilles parfaites" touchent de nos jours, à l'annonce de la publicité pour avoir annoncé, au revers des pages données à des vies de saints, les orgies du Nouvel An.

Candidats?

La date du choix par le parti républicain, aux États-Unis, de son candidat à la présidence américaine approche et le public est aussi perplexé qu'il y a deux ou trois mois au sujet de la candidature de M. Coolidge, président actuel. "I do not choose to run..." a dit M. Coolidge, il y a plusieurs mois, avec des manières de sphinx. Ce "I do not choose" a fait couler bien des larmes, plus ou moins contradictoires. M. Coolidge sera-t-il le candidat? Il a dit qu'il ne choisirait pas de l'être; il n'a pas dit qu'il ne serait pas, — ce qui n'aurait laissé place à aucune équivoque. De l'avis à peu près général dans le monde des journaux américains, on interprète la phrase ambiguë de M. Coolidge en disant qu'il ne se désigne pas lui-même comme candidat, mais que si la convention de son parti lui offre à l'unanimité une nouvelle candidature et insiste pour qu'il l'accepte, il se laissera faire, sans violence à laquelle il s'attend peut-être. En d'autres termes, on estime que M. Coolidge ne veut pas avoir l'air de s'imposer, mais qu'il ne serait pas fâché qu'on lui imposât la candidature. Pour l'heure, on parle bien de M. Hoover; mais celui-ci ne s'aventure pas, attendant quelle décision finale prendra le président dont il dépend et dont il est ministre.

G. P.

glement XVII, comme nous l'avions demandé, mais au point de vue pratique il a fait beaucoup plus pour nous, puisqu'il nous a maintenus dans la possession de nos écoles et nous a laissé l'administration exclusive et intangible de nos impôts scolaires, nous confirmant ainsi les droits garantis par la section 93. C'est le Conseil Privé qui, en les déclarant "ultra vires", a mis fin aux mesures et aux lois spoliatrices et nous a ainsi permis de résister victorieusement aux tentatives de nous imposer le règlement XVII. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de se rappeler que nos pères adversaires, qui refusent d'accepter les modifications recommandées par la Commission d'enquête "Merchant-Scott-Côté", et acceptés par M. Ferguson, demandent maintenant un amendement à la loi provinciale pour enlever aux Commissions scolaires bilingues le droit de prélever des impôts pour toutes les écoles dans lesquelles la langue française est enseignée.

Si nous n'avions pas résisté aux lois de la Législature, et si nous n'en avions pas demandé le rappel, si nous avions accepté les dénis de justice de nos tribunaux locaux, si nous n'avions pas "porté nos doléances" devant le Conseil Privé, si le tribunal suprême de l'Empire s'était vu annulé ces lois, nous n'aurions pu faire ce que nous avons accompli, car sans la possession de nos écoles et l'administration de nos impôts, nous n'aurions jamais réussi à établir nous-mêmes, en marge, en dépit et contrairement au règlement XVII, un système d'enseignement bilingue complet qui, au moment du règlement récent, était en pleine et fructueuse opération depuis plusieurs années.

En réalité, ce que nous avons gagné en allant au Conseil Privé, c'est la seule chose qui pouvait nous permettre d'assurer l'enseignement libre de la langue française à nos enfants. Permettez que je le répète, la section 93, au cours des procédures en question, nous a donné ce qui était le plus essentiellement nécessaire, c'est-à-dire la sanction par le Conseil Privé des droits réclamés, par nous et garantis par cette section.

C'est à raison et à cause de ce jugement que le gouvernement d'Ontario, malgré toutes ses tentatives, n'a pas réussi à imposer l'obscure de son règlement XVII dans nos écoles pour en bannir l'enseignement de la langue française et pour empêcher l'Association d'Education de la faire enseigner dans presque toutes nos écoles pendant tout le temps que la persécution a duré.

Nous avons même, pendant ce temps, fondé et maintenu une école normale de premier ordre, dite Faculté de Pédagogie de l'Université bilingue d'Ottawa — école que la Commission d'enquête a fortement recommandée et que le Premier Ministre a depuis officiellement et formellement reconnue.

Les défenseurs de la constitution, en ce qui regarde la province d'Ontario du moins, ont d'assez solides raisons pour ne pas consentir, ainsi que vous semblez y être disposé, à la disparition de la section 93.

Je partage en cela l'opinion du très distingué Ministre de la Justice qui, je le répète, ne me semble aucunement porté à courir le danger que j'apprends. Évidemment, il ne veut pas que la section 93 soit soumise au pouvoir d'amender la constitution. L'honorable M. Lapointe, sur ce point, est d'accord avec moi. Aussi persiste-t-il dans l'opinion que j'ai exprimée publiquement et à plusieurs reprises qu'en ce qui concerne les droits de la minorité canadienne-française et catholique, je mets beaucoup plus d'espoir et de confiance dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord (malgré certaines lacunes que je déplore autant que qu'il le soit) tel que l'ont rédigé les Pères de la Confédération, qu'en tout amendement qui pourrait éventuellement réclamer l'opinion publique "qui dirime tôt ou tard nos débats nationaux".

Le texte de la section 93 me semble tout de même valoir beaucoup mieux que celui qui pourrait produire le pouvoir d'amender la constitution sans restriction aucune ou même avec les restrictions que le ministre de la Justice suggère.

Il est exact de dire, je crois, que le gouvernement britannique ne nous refuserait pas le pouvoir d'amender l'acte constitutionnel, mais je crains qu'une fois libéré complètement par la minorité catholique et française des obligations assumées par lui envers elle, le gouvernement britannique ne voudra et, de fait, ne pourra pas intervenir. Or, supposez que la majorité au Parlement du Canada décide un jour d'amender les dispositions de l'article 93, même s'il fallait pour cela violer toutes les restrictions imposées au pouvoir d'amender les dispositions qu'il contient, il n'y aurait plus d'autorité quelconque pour empêcher telle violation, ou y remédier. Le recours aux tribunaux ou à la Couronne disparaîtrait et les minorités seraient une fois pour toutes perdues.

tous leurs droits. Le pouvoir d'amender, même restreint, que l'honorable M. Lapointe suggère, ne vaudrait certes pas celui que la section 93 nous donne présentement, et il nous laisserait exposés aux dangers que nous appréhendons tous deux.

Pendant bien des années, vous nous avez donné votre précieuse collaboration au maintien de la cause scolaire ontarienne; vous avez souvent approuvé les méthodes employées par l'Association d'Education au cours de la très difficile et souvent fort pénible lutte qu'il nous a fallu conduire. Et c'est juste au moment où l'Association, soutenue par l'opinion publique dans Ontario — opinion qu'elle a réussi à créer — a pu, grâce à la section 93 et au jugement du Conseil Privé, imposer au gouvernement de la province des modifications qui vont lui permettre d'enseigner librement la langue maternelle à nos enfants; c'est à ce moment-là même que vous vous déclarez prêt à renoncer aux garanties de la section 93 pour faire accorder au parlement fédéral le pouvoir d'amender la constitution.

Autant que vous, je veux donner libre cours à une évolution naturelle et raisonnée; je tiens à ce que mon pays grandisse et devienne de plus en plus puissant, libre et maître de ses destinées. Je veux qu'il prenne une part légitime dans toutes les questions mondiales susceptibles d'affecter son avenir, ses intérêts présents et futurs. Je ne suis pas un homme qui, en matière de politique dans le sens que vous donnez à ce mot; je ne suis pas non plus un "colonialiste" apeuré de toute responsabilité, et encore moins un partisan du "servage colonial". Je n'appartiens à aucune de ces catégories.

Permettez-moi de vous le dire, votre évolution ne me paraît pas suffisamment réfléchi et mesuré, mais plutôt pleine de danger.

Il ne serait que juste, Monsieur le directeur, de vous rappeler que, tout en défendant nos écoles devant les cours de justice contre la violence et la spoliation, nous, les chefs de la minorité, que vous traitez d'une façon nouvelle, avons réussi à changer la mentalité et l'attitude d'un très grand nombre de Canadiens anglais et protestants envers notre langue et, en particulier, envers nos écoles bilingues.

Vous affirmez, de plus, que la situation du groupe ontarien ne vaut pas celle des groupes français dans les Provinces Maritimes comme dans celles de l'Ouest. Seriez-vous le seul à méconnaître que, depuis le succès remporté par le groupe ontarien, tous les groupes de l'Ouest, par leurs chefs respectifs, ont exprimé le désir et l'espoir que quel vident de se répéter bientôt notre province se répète bientôt pour eux? Lequel de ces groupes, je vous le demande, ne désire pas obtenir la reconnaissance officielle — que nous avons obtenue — du droit à l'enseignement de la langue française dans les écoles fréquentées par leurs enfants? Je vous invite à communiquer avec les têtes dirigeantes de nos divers groupes français, pour leur demander si elles accepteraient ou rejetteraient ces nouvelles mesures que l'on vient nous en concéder.

Le but principal de ma lettre était de vous donner la réponse, que vous dites attendre encore, à votre question maintes fois posée: "Quel cas hypothétique peut-on supposer au Conseil Privé, le cabinet britannique, le Roi lui-même, s'interposeraient effectivement contre la volonté manifeste d'une majorité parlementaire ou populaire au Canada d'abandonner une quelconque de nos provinces? Attendez encore la réponse."

Je vous ai répondu, non pas sur un cas hypothétique, mais par un exemple réel et bien vécu, par un fait concret et notoire, tout à fait récent, et d'une façon qui, je l'espère, rassurera vos lecteurs.

Il ne serait que juste aussi de vous rappeler que, tout en défendant avec succès nos écoles contre la violence et la spoliation, nous avons réussi à leur assurer l'exercice des droits que nous réclamions pour elles; nous avons de plus aidé à produire un grand changement dans la mentalité et l'attitude d'un nombre considérable de Canadiens anglais à l'égard de la langue française de notre situation véritable dans la Confédération, des apports que nous avons fournis à l'édifice national, et des progrès que nous avons accomplis dans la sphère provinciale et fédérale.

Une dernière observation, si elle vous plaît. Vous citez à l'appui de votre thèse le cas de l'Irlande (c'est le "Free State" qu'il fallait dire), de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, etc. Ces cas ne sont pas du tout semblables à notre. Dans tous ces pays, il n'a jamais été nécessaire d'insérer dans leurs conventions nationales des dispositions analogues à celles que contient notre section 93. Dans ces pays, il n'y avait aucun droit minoritaire de langue ou de religion à protéger pour la simple raison qu'aucun d'eux ne comptait une minorité de langue ou de culture religieuses.

Il serait intéressant, pour moi et beaucoup d'autres, je crois, de savoir quelles sont les dispositions de l'Acte fédéral que vous désirez faire amender, et pour quelles raisons. Certes, ce ne doivent pas être

(Suite à la page 3)

LIRE EN PAGE 2: "Encore la carte d'identité", par Clarence Hogue.

Ces articles ont paru dans le Devoir du 30 novembre et du 1er décembre.

Encore la carte d'identité

La lutte des ministériels contre cet amendement à la charte de Montréal se précise — Un curieux article de la Gazette — Nos échevins prouveront-ils leurs bonne foi?

S'il faut en croire la Gazette — et c'est un journal qui est généralement bien renseigné, puisque tout sur ce qui se fait et se dit dans les milieux ministériels de Québec — le gouvernement provincial n'est pas prêt à laisser adopter la carte d'identité par Montréal.

On se souvient que cette question, lorsqu'elle est venue une première fois devant la législature avant les élections de 1926, a été écartée par une motion approuvée par l'assemblée au moins de quelques-uns des représentants de Montréal. Ce n'est qu'au retour à Montréal que certains échevins se sont aperçus qu'ils avaient une fois de plus été roulés par le gouvernement provincial: la carte d'identité ne faisait pas partie des amendements à la charte et tout était à recommencer.

Comme il avait été dit que la carte alors proposée n'offrait pas toutes les garanties nécessaires contre les fraudes, il a été suggéré plus tard d'y apporter certaines améliorations d'une grande valeur, c'est ainsi que la carte d'identité est devenue la reproduction photographique d'un original qui se trouve entre les mains du greffier de la ville et qui comprendrait la photographie de la personne au nom de laquelle elle est émise, sa signature et sa description. Enfin, on suggère de rendre le contrôle plus sévère encore en procurant aux sous-officiers rapporteurs, le jour de l'élection, une copie de la carte d'identité de chaque électeur qui a droit de vote dans ce poll pour permettre la comparaison et rendre ainsi définitivement impossible toute fraude frauduleuse de la part des candidats et de leurs amis. Tout cela n'est qu'affaire d'organisation et ne comporte rien qui puisse rendre difficile aux honnêtes gens de se prononcer en temps d'élection.

Pourtant, d'après la Gazette, on aurait une opinion complètement différente, dans les milieux ministériels. On affirme même, parait-il, que loin d'être un obstacle à la pratique des "télégraphes", la carte d'identité aurait pour effet d'en généraliser la pratique en la facilitant. Et on serait bien décidé à ne pas laisser adopter un tel amendement à la charte de Montréal, d'autant plus qu'on ne s'attend pas à une très forte lutte de la part de ceux qui en font la demande, soit les échevins de Montréal.

"L'opinion qui prévaut dans les milieux législatifs, dit-elle, au sujet de cet amendement à sa charte que la ville de Montréal demandera pour lui permettre d'adopter une carte d'identité qui sera utilisée en temps d'élection, c'est qu'une telle demande recevra le même sort que celle qui fut faite avant les élections de 1926. Elle sera refusée, sans qu'il y ait une très forte lutte de la part de ceux qui la demandent, devant le comité des bills privés."

On ne pourrait faire une affirmation plus catégorique. Et il n'y a pas lieu d'en douter beaucoup lorsqu'on sait ce qui s'est passé il y a deux ans et lorsqu'on connaît les sentiments qui animent les dirigeants de Québec.

On paraît moins assuré de l'opinion publique, toutefois, et, toujours d'après la Gazette, on invoquerait un certain nombre de raisons qu'on oppose à l'adoption de cette nouvelle méthode.

On affirme par exemple que la pratique des télégraphes en sera facilitée parce qu'il sera toujours possible, à ceux qui veulent tromper la bonne foi des officiers rapporteurs, de faire imprimer des cartes semblables. L'argument ne vaut guère, parce que les cartes qui seront en possession des citoyens ne seront pas imprimées mais des photographies d'une carte originale qui sera en possession du greffier de la ville.

Il faudrait que le greffier fût de connivence avec les manipulateurs d'élections pour que ceux-ci puissent obtenir des copies de ces cartes, ce qui, on le conçoit facilement, est peu probable. Et, comme les sous-officiers rapporteurs, dans chaque poll, auraient une seconde copie de la carte originale de chaque électeur qui a droit de vote, il devient impossible de fabriquer des cartes fausses parce qu'elles ne pourraient se comparer avec celles du sous-officier rapporteur à cause de la photographie de chacun des électeurs. De même, contrairement à ce que dit le même journal, il sera impossible à un électeur indifférent de passer sa carte à un autre pour qu'il puisse voter à sa place parce que la photographie laisserait immédiatement voir le subterfuge.

Tous les arguments qu'on tente d'invoquer contre la carte d'identité, loin de la desservir, montrent donc que c'est le seul véritable moyen d'empêcher les manoeuvres frauduleuses.

Il en est un autre qui a aussi le même sort et qui se rapporte à la distribution de ces cartes. On dit qu'il sera impossible de distribuer d'une manière contrôlée ces cartes à 200,000 électeurs sans qu'il y ait nombre d'erreurs. On publie ici que chaque électeur devant se présenter lui-même à l'un des nombreux bureaux que la ville ouvrirait, afin

de s'y faire photographier, le contrôle de la distribution serait ainsi fait d'une manière automatique. Quant aux changements d'adresses, une autre raison qu'on invoque par le gouvernement provincial, c'est qu'on paraît s'accrocher à tout, il n'y a pas à en tenir compte, d'abord parce que les cartes pourront être utilisées pendant sept ans à moins qu'il soit devenu nécessaire de faire changer la photographie, ce que chaque personne devra juger elle-même, puis parce qu'une personne ne s'amusera pas à donner un mauvais adresse, ce qui l'obligerait à se présenter de nouveau au bureau municipal pour obtenir sa carte.

La seule véritable raison de cette attitude du gouvernement, si vraiment il s'oppose à ce que la charte de Montréal soit ainsi amendée — lui qui prétend toujours respecter son autonomie — c'est que ce sera justement un moyen d'empêcher les manoeuvres frauduleuses et qu'il ne tient pas à ce que l'on réclame la même pratique pour le provincial. Et il est facile de comprendre pourquoi lorsqu'on rappelle l'élection de Gauthier dans Sainte-Marie.

Quant à l'affirmation de la Gazette sur l'attitude passive que prendront les représentants de la ville devant le comité des bills privés, il est assez difficile de dire maintenant ce qui se passera. Mais si les échevins sont de bonne foi et qu'ils tiennent à le démontrer — ce qui ne fait aucun doute — il est certain qu'ils prendront une attitude tranchée sur la question et qu'ils feront tout ce qui doit être fait pour que la charte de la ville soit amendée en ce sens. Autrement, en laissant faire après s'être presque tous prononcés pour la carte d'identité, ils donneront la meilleure preuve de mauvaise foi qui puisse être faite. Et cela pourrait être jugé une bonne indication sur leurs méthodes de faire des élections...

Clarence HOGUE

VIEN D'ARRIVER:

L'Almanach de l'Action Sociale Catholique

60 sous franco.

On lit les autres, celui-là on le consulte et on le collectionne.

Service de Librairie du DEVOIR.



Service à Thé

Notre argenterie est à la fois distinguée et pratique. Vous ne sauriez faire de plus somptueuses étrennes.

Scott & Bousquet frs

LIMITÉE
470 RUE ST-CATHERINE, EST
MONTREAL

Le "Devoir" compte sur vous...

VOUS avez certainement besoin d'impressions soignées: cartes d'affaires, cartes de visite, cartes de faire-part, cartes et tributs mortuaires, remerciements, convocations, programmes, menus, adresses, en-têtes de lettres et d'enveloppes, circulaires, etc.

NOUS sommes en mesure de vous faire ces travaux d'une façon artistique, rapide et à bon compte.

NOUS mettons à votre service une équipe de maîtres-ouvriers en art typographique. Voyez-nous ou téléphonez: notre représentant passera chez vous.

LE "DEVOIR"

336-340, Notre-Dame-est - Main 7460

LE BANQUET A M. GROTHÉ

LE CLUB OUTREMONT FETE LE NOUVEAU CONSEILLER LEGISLATIF

Les amis de M. Raoul-O. Grothé, conseiller législatif de la division Salaberry, lui ont donné hier soir, au Club Outremont, un grand banquet, sous la présidence de M. le notaire Henri Schetagne. On remarquait à la table d'honneur M. R.-O. Grothé, conseiller législatif, Joseph H. Dillon, député provincial, J.-A. Mercier, député fédéral de Laurier-Outremont, J.-A. Vaillancourt, président de la Banque Canadienne Nationale, Cléophas Bastien, député, G.-N. Clermont, Désiré DesBois, M. le maire Beaubien, d'Outremont, le recorder Amédée Geoffrion, l'échevin Joseph Ethier, Armand Grothé, J.-P. Rolland, A.-J. Gillet, E.-W. Sawyer, de la ville d'Outremont, M. Emile Lacroix, ingénieur en chef de la ville d'Outremont, E.-T. Sampson, secrétaire-trésorier de la ville d'Outremont.

Les orateurs ont été MM. Schetagne, R.-O. Grothé, Joseph Beaubien, Désiré DesBois, Armand Lebeau, J. Dillon, J. Mercier, C. Bastien, E. Poulin.

LES CONVIVES

MM. John Dion, Rodolphe Belisle, Arthur Gagné, Arthur Fontaine, J.-C. Gagné, F.-E. Fontaine, C.-J. Dupuis, Paul Dansereau, Dr Stephen Langevin, A.-R. Desjardins, Guyon, D. Vannier, Pierre Michaud, D.G., Paul Lambert, L.-L. Tobin, Elzébet Turgeon, D. Sauriol, Auguste Chevalier, Hector Fontaine, R.-B. DeLong, N. Lacroix, Albert Hudon, J.-A. Paul, président de la Chambre de commerce, Lucien Paradis, A.-E. Garbois, J.-O. Lefebvre, J.-E.-D. Sicotte, Raoul Longpré, comptable licencié, N.-A. L'Abbé, Louis-Charles Farley, président de l'Association libérale Saint-Denis-Dorion, Jos. Moquin, G.-A. Beaulieu, C.-E. Racine, E. Ranger, Chs Raymond, H.-E. Fontaine, J.-C. Lapré, Roméo Brousseau, Achille Robert, Armand Perras, Ernest Vallières, H.-H. Blouin, Glen Hasl, Jos. Mongeau, L.-A. Grothé, T. A. Grothé, ex-échevin, Paul Grothé, J.-W. Jalbert, H. Grothé, Edion Hodje, L.-E. Grothé, Albert Jetté, J.-Ovide Denis, A. Janin, Jean-Julien Perrault, Edouard Garlépy, gérant de la Ligue de Sécurité publique, Paul Granger, Chs Bourassa, Nap. Taillon, D. DesRosières, Lucien Désy, Alfred Clermont, D. de G. Beaubien, P.-E. Roullier, L.-J. Labrosse, ex-député, J.-Chas Shea, Joseph Daoust, Eugène Beaulac, Francis Laurent, Daniel Kochenberger, Charles Larin, Adrien Ménard, Arthur Gaboury, Oswald Mavrand, le notaire Z.-N. Raymond, Jos.-A. Francoeur, J.-F. Vincent, Roméo Delcourt, John M. Masson, L.-O. Dupont, J.-A. Francoeur, David Brone, A.-J. Daigault, Jack Ganten, J.-Adrien Moisan, H.-F. Portlin, Amédée Bouchard, J.-R. Claude, V.-Chas Archambault, J.-W. Proulx, J.-A. Bernier, L.-A.-H. Ray-

mond, A.-J. Dugal, major J.-W. Barré, A. Campeau, E. Denis, L. Hamelin, A. Bouchard, A.-C. Miller, Evariste Leblanc, Bernard Bourdon, J.-C.-E. Emard, F.-X. Renaud, J.-A.-E. Gauvin, L.-P. Lussier et nombre d'autres.

LE RADIO AU CANADA

STATISTIQUES INTERESSANTES

Ottawa, 28. — D'après les statistiques compilées à Ottawa, plus de 200,000 personnes propriétaires de postes récepteurs de radiophonie ont payé leur permis d'un dollar par an.

Pour les gens bien informés, cela signifie qu'il y a au Canada au moins un demi-million de postes récepteurs. Il n'y a guère que les propriétaires de postes à lampes et même à plusieurs lampes qui paient le permis exigé. Ceux qui possèdent des postes à galène et n'ont pas d'antenne extérieure, oublient facilement la formalité légale.

Voici comment se répartissent les amateurs "qui ont payé", suivant l'ordre des provinces: Ile-du-Prince-Edouard, 345; Nouvelle-Ecosse, 5,123; Nouveau-Brunswick, 2,865; Québec, 41,270; Ontario, 102,540; Manitoba, 14,193; Saskatchewan, 18,713; Alberta, 9,362; Colombie Anglaise, 14,668; Territoires du Nord-Ouest, 47; Yukon, 3; Total, 209,129.

Charlottetown, 83; Summerside, 37; Amherst, 154; Glace Bay, 65; Halifax, 1,645; Sydney, 283; Truro, 149; Fredericton, 84; Moncton, 369; Saint-Jean, 822; Hull, 385; Lévis, 108; Montréal, 27,982; Québec, 1,006; Saint-Hyacinthe, 364; Shawinigan, 100; Sherbrooke, 553; les Trois-Rivières, 313; Belleville, 362; Brantford, 1,405; Brockville, 359; Chatham, 732; Collingwood, 124; Cornwall, 291; Fort-William, 294; Galt, 676; Guelph, 691; Hamilton, 6,418; Kingston, 624; Kitchener, 880; Lindsay, 240; London, 3,330;

Niagara, 1,133; North Bay, 326; Oshawa, 1,226; Ottawa, 6,068; Owen Sound, 274; Peterboro, 704; Port-Arthur 395; St. Catharines, 1,500; Saint-Thomas, 836; Sarnia 935; Sault Sainte-Marie, 784; Smith Falls, 222; Stratford, 765; Sudbury 266; Toronto, 33,880; Windsor, 2,338; Woodstock, 524; Brandon, 275; Portage la Prairie, 279; Winnipeg, 7,531; Moose-Jaw, 704; Prince-Albert, 135; Regina, 883; Saskatoon 1,086; Calgary, 860; Edmonton 385; Lethbridge, 283; Medicine Hat 152; Nanaimo, 195; New-Westminster, 624; Prince-Rupert, 54; Vancouver, 6,386; Victoria, 2,832.

AUTOUR DE LA CONSTITUTION

(Suite de la 1ère page)

Celles qui régissent nos relations internationales, puisque vous avez pris la peine d'affirmer que ces dispositions suffisent. Je m'accorde, du reste, pleinement avec vous pour déclarer que tout ce qui a été fait pour faciliter nos relations internationales l'a été sans porter la moindre atteinte à l'acte de 1867, parce que cet acte ne contient rien de nature à nous empêcher d'exercer pleinement notre autonomie. C'est donc seulement en ce qui concerne les rapports du fédéral avec les provinces que vous désirez des changements. Ne pourriez-vous pas préciser quelque peu?

Votre tout dévoué, L.-A. BELCOURT.

Diner de Noël à l'Hospice Auclair

Les Dames de charité, sous l'initiative de Mme Onésime Martineau, présidente honoraire de l'Association, ont donné un dîner de gala en faveur des orphelins et orphelines de l'Hospice Auclair, lundi midi. Mgr L.-A. Dubuc, curé, présidait ces agapes de charité.



La Minute Gaie

UNE TOILE

La presse américaine raconte l'aventure qui vient d'arriver à un millionnaire récemment enrichi, grâce à l'industrie des conserves alimentaires.


Décidé à se monter une galerie de tableaux, il a consacré une partie de sa fortune à ses acquisitions. Au début de cette année, il découvre chez un antiquaire, spécialisé dans les oeuvres de l'école italienne, une toile dont il devient l'heureux propriétaire après un long marchandage et moyennant un nombre de dollars équivalant à 250,000 francs environ.

De retour à New-York, et suivant les conseils de ses amis, il confie sa toile à un restaurateur de tableaux, qui l'informe peu de temps après que, sous le vernis apparaît une autre peinture et qui demande des instructions.

"Continuez", répond le collectionneur, qui est alors à Washington. Et quand il est de retour à New-York, il s'empresse d'aller voir son tableau. Le restaurateur a achevé son travail, le vernis a été enlevé et la peinture primitive apparaît au plein jour: c'est un magnifique portrait en pied de Garibaldi.

PERLES JUDICIAIRES

L'inculpé fut après cela passé au crible de la vérité et il en sortit en miettes. Le four où se cuisent les aveux est encore mal éclairé, car le code



ORATEURS, CHANTEURS, SPORTIFS ESSAYEZ Les Pastilles VALDA Vous en saurez beaucoup.

En Vente partout Les Exiger EN BOITES portant le nom VALDA Agent Général pour le Canada J. Alfred OUMET 23 est, rue St-Paul — MONTREAL

n'y est pas entré. J'ai baissé mon store devant le soleil éclatant de ses aveux. Le crime est abréuvé par l'alcoolisme.

Il dépose la palme du martyr sur le souvenir de son passé.

Il ouvrit son code avec la meilleure des mains: le coeur.

Quel est ce témoin? Un ancien qui pose au novelliste.

Retournez l'argument par tous ses côtés: il revient terrible et plein du venin de la jalousie.

Qui je suis! Mais la vérité qui apparaît hors du puits mais vêtue en défenseur.

Quel est l'abonné...

qui ne pourrait pas trouver, chaque année, au moins un nouvel abonné? Pour réussir il n'y a qu'à vouloir. Donc tous à l'oeuvre.



Aujourd'hui

chez

Max Beauvais

C'est l'ouverture de notre vente annuelle d'hiver --- l'évènement ardemment attendu par les Montréalais qui s'habillent le mieux. Chaque rayon du magasin y contribue. Les valeurs durant nos ventes sont si bien connues qu'il n'est pas nécessaire pour nous de mentionner des prix. Nous vous invitons.

Assortiment d'articles d'habillement au complet pour tous les hommes

Max Beauvais Limitée

Immeuble Beauvais

229, rue Saint-Jacques

VÊTEMENTS-CHAPEAUX-ACCESSOIRES-CHAUSSURES

Directeur de funérailles
Geo. VANDELAC
Service d'ambulance
Bélair 1203 70 Rachel Est

La Société Coopérative DE FRAIS FUNÉRAIRES
Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Assurances Funéraires
EST 1235
142, RUE SAINT-CATHERINE EST

LE "DEVOIR"
336-340, Notre-Dame-est - Main 7460

LE DEVOIR

Le Devoir est membre de la Canadian Press, de l'A. B. C. et de la C. D. N. A.

DEMAIN

NEIGE OU FLUTE
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 32.
Minimum 12.

Choses romaines

Le séminaire français de Rome et le Saint-Siège

Le Souverain Pontife a reçu en audience le Supérieur, les professeurs et les élèves de Santa-Chiara

De la Vie catholique du 10 décembre: De notre correspondant particulier Rome, le 3 décembre. Le Souverain Pontife a reçu aujourd'hui en audience le Supérieur, le corps professoral et les élèves du Séminaire français de Santa-Chiara...

UNE ADRESSE DU R. P. SUPERIEUR. Avant l'audience, le R. P. Berthel avait remis au Saint-Père une adresse lui exprimant les hommages et les sentiments du Séminaire français...

Très Saint-Père, Lorsque, agenouillé pour la première fois aux pieds de Votre Sainteté, j'eus la filiale témérité de Lui confesser le sacrifice que m'avait imposé l'obéissance...

Tel est bien, en effet, le double sentiment que j'éprouve en présentant aujourd'hui à Votre Sainteté les élèves de Son Séminaire Pontifical français.

Comment ne pas regretter une île si chère à tant d'égards où se réalisait enfin mes jeunes rêves d'apostolat lointain: des années de communauté admirablement aux efforts de leurs prêtres, une société avide de recueillir la parole de Dieu et soucieuse d'en vivre, des confrères et un clergé, entre lesquels règne la plus étroite fraternité sacerdotale et religieuse...

Comment ne pas regretter la joie la plus profonde d'être ramené par Votre Volonté Souveraine, auprès de la Chaire de Pierre, au foyer même de la vie chrétienne, si près de Votre Sainteté?

Cette joie, je la ressens particulièrement au moment où Votre Sainteté a bien voulu agréer que vienne se grouper autour d'Elle, pour Lui présenter, dans un élan de piété filiale intense, l'humble hommage de sa vénération, de son amour et de son indéfectible soumission, cette jeunesse ecclésiastique qui bientôt, sur tous les points du sol natal, se fera l'apôtre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en se faisant l'interprète et le défenseur de son représentant sur la terre.

De France, en ces derniers mois, Votre Sainteté a reçu, à côté de multiples consolations, de trop réels sujets d'amertume. Ses enseignements, Ses admonitions, Ses ordres, Ses nécessaires condamnations inspirées par le souci exclusif de la doctrine catholique et de la morale chrétienne, n'ont pas trouvé chez tous l'obéissance, la docilité, le respect qu'Elle était en droit d'attendre.

C'est notre douleur de le constater, et c'est pour le dire à Votre Sainteté que nous avions hâte de nous retrouver auprès de Votre Auguste Personne, comme aussi pour l'assurer de nos plus ferventes prières en vue du retour de Ses fils égarés.

Pour nous, Très Saint-Père, amoureusement fidèles à l'esprit qui a présidé à l'érection de notre Séminaire français et qui lui a valu de la part de vos illustres prédécesseurs Pie IX, Léon XIII, Pie X, Benoît XV, et de Votre Sainteté Elle-même tant de témoignages de bienveillance, il ne peut être question d'hésiter, de discuter, de conditionner notre obéissance.

Les Russes tenus responsables des émeutes de Canton

Les autorités chinoises remettent une note dans ce sens aux consuls étrangers - Le consulat soviétique servait de quartiers généraux aux communistes

Canton, 28. (S.P.A.) - Une note déclarant que les Russes sont responsables des récents troubles communistes ici et de l'incendie de la ville a été remise par les autorités chinoises actuellement au pouvoir aux consuls étrangers.

Des armes, des drapeaux et des cartes militaires prouvent, au-delà de tout doute, que le consulat soviétique servait de quartiers généraux aux communistes, dit la note. On a décidé que le consul général russe au lieu d'être relâché aujourd'hui, comme on se le proposait, serait retenu jusqu'à ce que les documents soient traduits.

La note a été envoyée comme réponse à la déclaration de George Tchitcherine, commissaire soviétique des affaires étrangères, qui prétendait que le gouvernement soviétique ne s'était occupé d'aucun complot de nature à faire tomber le gouvernement de Canton.

On a révélé que les Russes avaient de vastes projets. Ils voulaient faire venir une armée de paysans de la région environnante, pour combattre le gouvernement de Canton.

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

Hong-Kong dit que les troupes du général Chang Wei évacuent Canton. Les troupes du général Chang avaient dû évacuer la ville récemment devant l'offensive des armées communistes mais elles avaient repris le contrôle de la ville.

Le général Chang retraite devant le général Li Chai Sun qui s'avance avec les armées de Kwangsi. Ces armées représentent un groupe de nationalistes plus modérés et l'on croit qu'il n'y aura pas de troubles lors de la reddition de la ville.

EN TURQUIE

Angora, Turquie, 28. (S.P.A.) - Le parlement turc, qui s'était assis le 17 décembre, a été interrompu par Kemal-Pacha, a été révoqué aujourd'hui par deux scandales.

On accuse certaines personnes d'avoir retiré des sommes pour accorder le contrat de réparation d'un navire allemand maintenant propriété du pays. D'autre part, on a découvert qu'il manquait 100,000 livres dans le trésor public. Le trésorier et plusieurs députés sont impliqués.

Kemal-Pacha a annoncé qu'il ferait face à la situation et tenterait une fois pour toutes de faire cesser ces agitations.

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

LES INONDATIONS AU MAROC

Rabat, Maroc, 28. (S.P.A.) - L'inondation dans le nord du Maroc est devenue encore pire aujourd'hui. On a annoncé que le résident général Steeg avait l'intention d'aller surveiller personnellement

les travaux effectués dans les régions inondées pour secourir les gens en danger. La région de Khenifa, au pied des montagnes de l'Atlas du centre, a souffert particulièrement. Toutes les moissons ont été détruites. Les routes ne sont plus passables et nombre de fermes sont isolées.

MORTES PAR L'ALCOOL

New-York, 28. (S.P.A.) - Vingt-quatre personnes sont mortes par l'alcool à New-York depuis vendredi, laissent voir les rapports d'autopsie du Dr Charles Morris, médecin en chef.

Au cours de la même période de temps, 66 cas ont été traités à l'hôpital Bellevue. Dix-huit des patients étaient des femmes. Le Dr Morris a dit qu'il n'y avait pas eu de morts attribuables au poison et que les liqueurs, tout en étant assez mauvaises, semblaient être sans danger à moins qu'on n'en eût absorbé en quantité.

SANS NOUVELLES DU DAWN

A bord du destroyer américain Starbuck, au large de l'île au Sable, 28. (S.P.A.) - Les navires de la marine américaine et les gardes-côtes qui s'occupent de rechercher le Dawn n'avaient rien trouvé à huit heures ce matin. Le Starbuck et le Mahan font une inspection soignée des eaux autour de l'île au Sable dans un rayon de 75 milles.

Le Starbuck a appris ce matin qu'un télégraphiste avait entendu un appel radiophonique venant du Dawn à Coeur-Content, Terre-Neuve.

UN HÔPITAL A VERDUN

LES SOEURS DE LA PROVIDENCE EN AURONT LA DIRECTION - ON EN COMMENCERA SOUS PEU LA CONSTRUCTION

On nous fait tenir la communication suivante: Vu la population considérable de Verdun qui est de 45,000 âmes et sera de 50,000 dans un an, le besoin d'un hôpital pour les malades et d'un hospice pour les vieillards, les orphelins et les pauvres se fait sentir de plus en plus.

M. Dandurand était parti vers la fin du mois de novembre pour aller représenter le Canada à la récente réunion du conseil de la Société des Nations. Dès hier, à New-York, à peine descendu du Mauretania, le sénateur avait donné une entrevue à la Presse associée sur les travaux accomplis à Genève.

On nous fait tenir la communication suivante: Vu la population considérable de Verdun qui est de 45,000 âmes et sera de 50,000 dans un an, le besoin d'un hôpital pour les malades et d'un hospice pour les vieillards, les orphelins et les pauvres se fait sentir de plus en plus.

Comme l'église de Notre-Dame des Sept Douleurs à Verdun est payée, Mgr le curé a cru que la fabrique pourrait faire quelque chose pour la fondation d'un hôpital et d'un hospice, c'est pourquoi, lundi dernier, le 26 décembre, messieurs les marguilliers, en assemblée régulière tenue au presbytère, après avoir élu marguillier de maire J.-P. Dupuis, ont décidé de voter une somme considérable pour un hôpital à Verdun - le tout soumis à l'approbation de Mgr Gauthier.

Comme Verdun est une ville mixte, cet hôpital sera ouvert non seulement aux catholiques mais aussi aux protestants. Les Religieuses de la Providence disent que dans plusieurs de leurs maisons il y a presque autant de protestants que de catholiques.

Dernièrement, le maire J.-P. Dupuis, l'ancien maire J.-A.-A. Leclair, M. Armand Daigle et Mgr le curé ont reçu M. Athanase David qui a dit que le gouvernement ferait sa large part, la ville de Verdun fera la sienne, ainsi que la fabrique de Notre-Dame des Sept Douleurs.

M. P.-A. Lafleur, député provincial, a dit qu'il prêtera son concours.

Vu ces précieux encouragements et la générosité proverbiale des paroissiens de Notre-Dame des Sept Douleurs à Verdun, son peu d'hôpital projeté de Verdun aura sa charte provinciale, son bureau d'administration, ses gouverneurs, ses médecins, ses religieuses, son architecte, etc., et bientôt on verra s'élever sur une des plus belles rues de Verdun un magnifique hôpital de 500,000, à l'épreuve du feu et avec toutes les améliorations modernes.

Auteur d'un attentat criminel identifié

Les sergents-détectives Barrette et Nantel ont fait compléter au laboratoire médico-légal, ce matin, l'identification d'un individu auteur d'un attentat criminel contre une fillette. L'attentat a été commis dimanche. Les sergents-détectives Barrette et Nantel, dirigés par le capitaine Lemire, ont découvert l'individu hier, et l'ont fait identifier par la fillette. Il s'agit d'un nommé Roméo Audet, âgé de vingt ans.

Audet a déjà été condamné à deux ans de prison pour un crime semblable à celui dont on l'accuse maintenant.

L'ENVOLEE DE MABEL BOLL

New-York, 28. - Le "New-York American" annonce que Mlle Mabel Boll recherche Floyd Bennett et Bert Balchen pour piloter son aéroplane entre New-York et Paris au mois de mai prochain.

Bennett, qui a accompagné le commandant Richard E. Byrd dans son envolée au-dessus du pôle Nord et Balchen, un autre membre de l'équipage de Byrd, ont consenti, paraît-il, à se mettre à la tête d'une compagnie qui organiserait l'envolée. Mlle Boll commanditera elle-même l'entreprise et \$100,000 iront aux aviateurs Bennett et Balchen.

LA TEMPÊTE SUR LA MANCHE

Paris, 28. (S.P.A.) - Une tempête du nord-est a soulevé les vagues de la Manche, le long des côtes de France et d'Angleterre. Les paquebots ont subi des retards et les ports étaient remplis de navires désemparés. Dans l'intérieur des terres, les poteaux de téléphone et de télégraphe furent renversés par la tempête et les communications désorganisées.

Lindbergh file vers Guatemala

Aérodrome de Val Buena, Mexique, 28. (S.P.A.) - Le colonel Charles A. Lindbergh s'est envolé à 6h. 35 ce matin (heure solaire centrale) pour la ville de Guatemala, première étape de son voyage de bonne entente dans l'Amérique Centrale.

Un millier de personnes ont assisté à son départ. Vingt minutes plus tard, sa mère repartait pour Détroit en aéroplane.

ENVOLEE DE 3,000 MILLES

Mexico, 28. (S.P.A.) - Le colonel Charles A. Lindbergh traversera une étendue de 3,000 milles au-dessus de régions montagneuses semées de périls, couvertes de forêts dont quelques-unes n'ont jamais été pénétrées par l'homme, pour la première étape de son envolée de bonne entente dans l'Amérique Centrale.

A partir du plateau situé dans l'Etat de Puebla, le Spirit of St. Louis se dirigera vers les régions montagneuses de l'Etat d'Oaxaca. Il se rend à la ville de Guatemala. L'aviateur se reposera deux jours à cet endroit pour repartir ensuite pour Belize, Honduras anglais, 250 milles plus loin.

VILLAGES DU DEVONSHIRE ENVAHIS PAR LA NEIGE

Londres, 28. (S.P.A.) - La tempête de neige en Angleterre a causé beaucoup de dégâts. Dans le comté de Kent, des bancs de neige ont complètement enseveli plusieurs petites maisons détachées. Une famille de 9 personnes, emprisonnée par la neige, mais avec suffisamment de vivres pour quatre jours, saluait à travers l'épaisse couche blanche les gens qui passaient à quelques centaines de verges plus loin.

Plusieurs villages de Devonshire sont isolés, et il y a des bancs de neige de vingt pieds à Dartmoor. Plusieurs routes du comté de Cornwall sont bloquées par la neige.

A Canterbury, comté de Kent, la rivière a débordé et trois cents faucilles ont été chassées de chez elles par les flots. Le maire Barrett est parvenu à se sauver de sa demeure en chaloupe. Pratiquement toute la partie nord de la ville est submergée et les rues sont devenues des torrents.

À L'UNIVERSITÉ

LE PLAN INTERIEUR DU PREMIER IMMEUBLE QU'ON CONSTRUIRA DANS LA MONTAGNE EST TERMINE

Le plan intérieur du premier immeuble que l'Université de Montréal fera construire sur son terrain du Mont-Royal est maintenant tout à fait terminé. Il y a quelques jours, ce plan, tracé dans ses grandes lignes, recevait l'approbation de la fondation Rockefeller, à New-York. MM. les docteurs Harwood, doyen de la Faculté de médecine, Téléphore Parizeau, vice-président du comité exécutif de la Faculté, Georges Baril, secrétaire de la Faculté des lettres, et l'architecte M. Ernest Cormier, sont allés eux-mêmes soumettre ces plans à la Fondation Rockefeller.

L'architecte emploiera maintenant à tracer le plan extérieur de ce premier immeuble.

Dans ce premier immeuble sur le flanc du Mont-Royal, l'Université logera sa Faculté de médecine, sa Faculté des sciences, sa Faculté de chirurgie dentaire et son école de pharmacie.

M. Antonio Perrault est de retour

M. Antonio Perrault, avocat, qui vient de plaider à Londres, devant le Conseil Privé, est arrivé à Montréal ce matin. M. Perrault a fait le voyage de retour sur le Mauretania, de la Cunard.

Ovila Giroux condamné

Ottawa, 28. (S.P.A.) - Ovila Giroux, 17 ans, comptable à l'une des succursales de la Banque Canadienne Nationale, a été condamné à passer un à deux ans à l'École de réforme pour avoir volé \$300.

Le Los Angeles retourne à Lakehurst

Lakehurst, 28. (S.P.A.) - Le dirigeable Los Angeles est revenu à son hangar aujourd'hui après une croisière qui a duré 31 heures. Il a couvert 24,000 milles carrés sans apercevoir le Dawn. Le lieutenant commandant Rosenthal a dit que le dirigeable avait parcouru une distance de 1,245 milles nautiques et que, comme on pouvait voir un espace de 20 milles de large, il avait examiné vainement 24,000 milles carrés.

Me Charles Laurendeau

M. Charles Laurendeau, ancien avocat-en-chef de la ville, vient d'être nommé avocat conseil du contentieux municipal par le comité exécutif.

Les comparutions

Eva Laroque, 4247, rue Resther, a été accusée d'avoir volé \$110 et des valeurs de bourse de \$350 chez Sydney Clay, 4247, rue Resther, Enquête au 5 janvier.

Raoul-Roméo Audette a été accusé de viol sur une enfant de 7 ans. Enquête au 5 janvier.

La médaille Bene merenti à Mme Hamilton

Le jour de Noël, à 3 heures de l'après-midi, Mgr l'auxiliaire, au nom de Mgr l'administrateur, a présenté à Madame Henry Hamilton, dans le local de l'Assistance maternelle, rue Chériar, la médaille Bene merenti qui lui est décernée par le Saint-Père, en reconnaissance du zèle qu'elle a employé dans la fondation de l'oeuvre admirable de l'Assistance aux mères pauvres.

Mgr l'auxiliaire a fait un touchant éloge et de l'oeuvre et de sa fondatrice, Mme Hamilton, émue, a modestement reporté sur ses dévouées collaboratrices tout le mérite du succès qu'elle a obtenu.

Trait touchant, la fondatrice de l'Assistance maternelle était entourée de cent cinquante enfants pauvres et des mères de ceux-ci auxquels on a fait une distribution de jouets et de cadeaux pratiques. La fête a été bien réussie. Grâce à la générosité de Mme Fortunat Monette, la crème à la glace, à saturation, a été servie à tous les petits protégés de l'oeuvre.

L'Assistance maternelle nous prie de bien vouloir remercier, en son nom, toutes les personnes qui ont envoyé des cadeaux et toutes celles qui, à un titre quelconque, ont eu part au succès de cette fête.

L'assermentation de M. Pinsonnault

M. L.-H. Pinsonnault, qui vient d'être élu échevin de Ville-Marie, sera probablement assermenté demain s'il n'y a aucune contestation de l'élection.

Me Charles Laurendeau

M. Charles Laurendeau, ancien avocat-en-chef de la ville, vient d'être nommé avocat conseil du contentieux municipal par le comité exécutif.

Les comparutions

Eva Laroque, 4247, rue Resther, a été accusée d'avoir volé \$110 et des valeurs de bourse de \$350 chez Sydney Clay, 4247, rue Resther, Enquête au 5 janvier.

Raoul-Roméo Audette a été accusé de viol sur une enfant de 7 ans. Enquête au 5 janvier.

L'AFFAIRE RENAUD ET POLIQUIN

UN BREF DE SAISIE-ARRET AVANT JUGEMENT POUR DES ACTIONS ET OBLIGATIONS AU MONTANT DE \$300,000

Le juge Philippe Demers, président de la Cour de pratique, a émis hier un bref de saisie-arrêt avant jugement pour saisir des actions et obligations d'une valeur de \$300,000 achetées par les avocats Renaud et Poliquin récemment condamnés à cinq ans de pénitencier pour escroquerie.

La requête a été présentée par Me Ernest Bertrand au nom de M. Paul Turgeon, liquidateur de la Milk Products Corporation et de la Milk Products Limited, deux compagnies mises en faillite en 1925.

M. Turgeon a produit un affidavit où il affirme que Renaud et Poliquin doivent à la Milk Products une somme de \$300,000.

Le 2 septembre 1921, dit l'affidavit, Renaud et Poliquin ont organisé la Milk Products Company Ltd. avec un capital de \$1,000,000 et ont été les seuls directeurs réels, et les seuls employés, car les autres personnes mentionnées dans la charte n'étaient que des prête-noms. Le 8 septembre de la même année, par acte notarié, la Milk Products Company Limited a vendu à Renaud and Company Incorporated 499,500 de ses actions. D'après M. Turgeon, la Renaud and Company Incorporated avait été organisée et était contrôlée par les avocats Renaud et Poliquin. La Milk Products Company Limited a vendu ces actions et s'est en outre engagée à payer \$100,000 à Renaud and Company, pour utiliser le brevet Manna, et obtenir 51 pour cent des actions de la Milk Products Corporation exploitée et contrôlée par les défendeurs Renaud et Poliquin.

Par un autre acte notarié signé le même jour, la Milk Products Limited a donné à vendre à la National Securities Corporation, 3,000 actions privilégiées à condition que cette dernière compagnie paie 50 cents par action vendue et payée et paie une somme de \$100,000 à Renaud and Co. Inc. Tous ces actes ont été signés à la suite de résolutions adoptées par les diverses compagnies intéressées.

M. Turgeon affirme que ces résolutions sont nulles ainsi que les actes notariés et ont été faits dans le but de frauder les actionnaires des compagnies. La preuve est que les personnes qui ont signé les résolutions n'étaient pas des actionnaires de la compagnie et n'agissaient que comme prête-noms de Renaud et Poliquin.

La saisie est prise entre les mains de la Renaud and Company, de New-York et de Montréal, de la National Securities Corporation, de Georges Poliquin et Gustave Renaud, de René T. Leclerc, Incorporated, Ernest Savard, Limitée, Royal Trust Company, Thadée Michaud de Montréal.

Le bref est rapportable au greffe de la Cour supérieure le 4 janvier prochain.

Retraite fermée

Une retraite fermée pour jeunes filles aura lieu du 27 au 31 janvier, au Foyer Sainte-Claire d'Assise, 5645 rue Saint-Dominique, Montréal. Téléphone Belair 0103, ou Belair 8792.

Les jeunes filles qui désirent y prendre part sont priées de se faire inscrire à l'avance.

LES PERSÉCUTIONS RELIGIEUSES

Washington, 28. — Dans une lettre au président Coolidge, le Conseil national des femmes catholiques romaines, (National Council of Roman Catholic Women) proteste contre ce qu'il nomme "la persécution antichrétienne et anticivilisatrice qui se poursuit actuellement au Mexique par le gouvernement Calles."

Cette lettre est signée par la présidente du conseil, Mme Mary O. Hawks, et demande que des mesures gouvernementales soient prises pour empêcher une telle tyrannie. Les relations intimes établies par notre ambassadeur avec le président Calles et la visite du colonel Lindbergh sont interprétées comme un pardon, sinon une approbation des méthodes dont Calles se sert pour essayer de détruire les libertés religieuses, la liberté de la presse et la liberté éducationnelle, ajoute la lettre.

Après avoir dit que la presse garde un silence étrange sur les "outrages et les mutilations" qui se commettent, la lettre cite "certains exemples de brutalité envers des religieuses, les prêtres et d'autres membres de l'Eglise catholique."

"En réponse à d'autres protestations contre cette persécution antichrétienne du régime Calles, nous déclarons que nous sommes prêts à intervenir dans les affaires internes d'un autre pays, dit la lettre qui demande "que quelque déclaration soit faite pour rassurer notre peuple et lui montrer que notre propre pays conserve, dans ses relations internationales, son attitude envers les principes de droit humain et de liberté humaine qui ont été notre propre sauvegarde et que nous avons toujours proclamés à la face du monde."

Mort de l'abbé

William Fox

Cornwall, 28. — M. l'abbé William Fox, autrefois curé de la paroisse de Glen Walter et dernièrement chapelain de l'orphelinat Nazareth à Cornwall, est décédé à l'Hôtel-Dieu ici hier à l'âge de 81 ans. Le défunt était né à Wicklow, Irlande; il était venu tout jeune au pays avec ses parents qui se fixèrent dans le voisinage de Cobourg.

Il fit ses études au collège Sainte-Thérèse et au Grand Séminaire de Montréal. Ordonné prêtre à Toronto le 8 février 1875 par Sa Grandeur Mgr Lynch, il célébra il y a deux ans le 50ème anniversaire de son ordination.

Il fut desservant à Saint-André, Crysler, Lochiel, Glen Walter et à l'orphelinat de Nazareth alors que sa santé commençait à décliner.

Il laisse plusieurs neveux et nièces dont l'une est Mme Lawton, de New-Haven, qui était à son chevet lorsqu'il est mort.

La dépouille mortelle sera transportée à l'église Saint-Colomban aujourd'hui et les funérailles auront lieu demain.

Les gardes indépendantes au Refuge de la Merci

L'Union nationale des gardes indépendantes du district de Montréal visitera le refuge de la Merci le 8 janvier et distribuera des étrennes aux vieillards qui y sont hébergés.

ON DANSE, À QUÉBEC

Québec, 28. — Le bal "historique" donné par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, M. Narcisse Pérodeau, a eu lieu hier soir dans les Chambres du Conseil et de l'Assemblée Législative du Parlement de Québec.

Le lieutenant-gouverneur, en Louis XIV, a reçu les invités de 10 heures à 11 heures, avec le gouverneur général du Canada, lord Willingdon, portant le costume de Charles Ier d'Angleterre, lady Willingdon, costumée en Reine Henriette, Mme Frank McKenna, en Marie Leczinska et Yvette McKenna, en Madame Louise de France.

La Chambre blanche et la Chambre rouge étaient décorées de palmiers et de bustes de la Pompadour, de Samuel de Champlain, de Mansard, de Turenne et de Molière. Sous le dais de la salle du Conseil trônait le lieutenant-gouverneur, entouré de ses aides-de-camp.

Au-dessus de la grande horloge, en face du dais, la fanfare du 22ème Régiment s'était placée; derrière elle, d'autres bustes, entre autres ceux de Vénus et de Satyre.

La Chambre de l'Assemblée législative était décorée en vert et en blanc. Des palmiers et des bustes étaient alignés aux murs et la peinture de la Session de la Législature en 1797 était entourée de courants verts.

Dans cette Chambre, à la place du fauteuil de l'Orateur il y avait une statue de Diane Chasseresse.

Dans le hall, entre les deux Chambres, il y avait une profusion de palmiers et de bustes, dont ceux de Socrate, de Colbert et de Benjamin Franklin.

La marche-réception fut suivie d'un quadrille, puis d'un menuet et ensuite d'une danse générale. A minuit, le souper fut servi au Café du Parlement.

Le quadrille fut dansé par lord et lady Willingdon, M. Narcisse Pérodeau et Mme Frank McKenna, M. L.-A. Taschereau et Mme Taschereau, M. et Mme Lucien Cannon, M. le juge et Mme Auguste Tessier, M. le juge et Mme L.-Arthur Cannon, M. et Mme Athanase David, M. le sénateur et Mme Béland.

Les invités, venus surtout de Montréal, Toronto et Ottawa, arrivèrent à Québec dans la journée, par trains spéciaux. Il y en avait un très grand nombre de langue anglaise.

Chez les Sourdes-Muettes

Les pensionnaires de l'Institution des Sourdes-Muettes, rue Saint-Denis, ont eu leur dîner du jour de l'an, hier.

Le repas leur a été servi par les dames patronesses de l'Institution, dans trois refectoirs.

Après le repas, il y eut réception dans la grande salle présidée par M. l'abbé Girard, aumônier de l'Institution, les RR. SS. Eléonore, supérieure, et Georges-Alfred, économiste, et Mmes Edmond Brossard, présidente des dames patronesses, lady Forget, Honoré Mercier, J. Flynn, A. Thérèse et E. Marceau.

Disparu ce soir au Gesù

C'est ce soir à 8 heures qu'on représentera pour la dernière fois la comédie en trois actes intitulée: "Disparu".

L'on verra en scène: M. Hector Charland, L.-P. Hébert, Z. Monté, G. Carmel, Conrad Gauthier, F. Dufresne et autres.

Il reste encore de très bons billets et l'on pourra se les procurer à la porte ce soir.

J. Donat Langelier

LIMITÉE

366 rue Ste-Catherine Est

Le magasin où vous trouverez le plus grand choix au Canada.

Langelier vous offre ces Instruments Incomparables

et s'engage à les placer dans votre foyer, prêts à vous donner toutes les jouissances que procure la musique — à temps pour le jour de l'An.

Un Léger Dépôt Suffit

Le solde est payable par versements faciles pour convenir à toutes les bourses

Vous prendrez un modèle à votre choix de ce merveilleux poste de Radio qui fonctionne absolument sans batteries à l'aide du courant électrique ordinaire.

LE FAMEUX RADIO

RACCORDEZ SYNTONISEZ ECOUTEZ

De même, vous pouvez acheter

Un Véritable Orthophonie Victrola

Cet instrument vous fera entendre toute la meilleure musique exécutée par les plus grands artistes au monde.

Tous les modèles les plus récents depuis \$115 à \$1400

Faites votre choix CHEZ J. Donat Langelier

Livraison garantie pour le Jour de l'An

Lisez ceci

Le seul endroit en ville où se trouvent le PIANO PRATTE, "le Piano des Artistes"; le DUO-PRATTE WELTE-MIGNON, le plus artistique des pianos reproducteurs; le PIANO LANGELIER, un instrument de qualité, à prix modéré; le fameux Piano Automatique LANGELIER. Tous AUX CONDITIONS LES PLUS FACILES EN VILLE.

OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'AU JOUR DE L'AN

J. Donat Langelier LIMITED 366 RUE STE-CATHERINE EST

CUMMINGS & CUMMINGS

La Plus Grande Vente de Fourrures au Canada

Des centaines de manteaux luxueux vous sont maintenant offerts DIRECTEMENT DU FABRICANT AU CLIENT à des rabais qui mettent le prix de ces manteaux bien au-dessous du coût actuel de fabrication. Profitez de ces occasions tant qu'elles dureront.

La Fabrique est l'endroit où Acheter des Fourrures

- MANTEAUX DE SEAL CHAPAL. Prix du détail \$130. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$69
- MANTEAU EN VISON DE RUSSIE, collet et poignets en seal Chapal. Prix du détail \$125. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$79
- MANTEAU EN BEAVERINE, 42 pouces de longueur. Prix du détail \$155. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$82
- MANTEAU EN BROADTAIL CANADIEN. Prix du détail \$125. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$85
- MANTEAUX DE SEAL CHAPAL, long collet châle roulé. Prix du détail \$160. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$98
- MANTEAUX DE SEAL CHAPAL, Garnis en pareil, en martre d'Alaska ou écureuil brun. Prix du détail \$200. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$124
- MANTEAUX DE SEAL CHAPAL. Prix du détail \$225. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$149
- MANTEAUX EN PERCHANIYK, 42 pouces de longueur. Prix du détail, \$250. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$149
- MANTEAUX EN RAT MUSQUE, 42 pouces de longueur. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$189
- MANTEAUX EN BROADTAIL CANADIEN. Prix du détail \$225. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$119
- MANTEAUX EN RAT MUSQUE ARGENTE. Prix du détail \$500. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$189
- MANTEAUX EN OPOSSUM AUSTRALIEN, 42 pouces de longueur. Prix du détail \$325. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$198
- MANTEAUX DE MOUTON DE PERSE, garnis de martre d'Alaska ou écureuil naturel. Prix du détail \$300. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$195
- MANTEAUX EN BROADTAIL CANADIEN, 42 pouces de longueur. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$240
- MANTEAUX EN BROADTAIL AMERICAIN. Prix du détail \$350. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$250
- MANTEAUX EN RAT MUSQUE, bulles peaux épaisses de rats musqués canadiens. Valeur réelle \$225. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$225
- MANTEAUX EN CARACUL NOIR. Prix du détail \$400. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$250
- MANTEAUX DE MOUTON DE PERSE, long collet châle et poignets en martre d'Alaska ou en écureuil naturel. Prix du détail \$400. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$269
- MANTEAUX DE MOUTON DE PERSE, collet châle en martre d'Alaska, Kolinsky, écureuil. Prix du détail \$500. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$325
- MANTEAUX DE MOUTON DE PERSE d'excellente qualité unis et de fantasia. Prix du détail \$400. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$395
- MANTEAUX EN MARTRE D'ALASKA. Prix du détail \$400. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$395
- MANTEAUX EN SEAL VÉRITABLE. Jolis poignets et collet en martre. Prix du détail \$475. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$395
- MANTEAUX EN HUDSON SEAL, poignets et collet châle en écureuil bleu. Prix du détail \$550. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$395
- MANTEAU EN ECUREUIL KOLINSKY, collet en renard argenté. Prix du détail \$600. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$550
- MANTEAU EN ECUREUIL NATUREL, martre, renard argenté. Prix du détail \$1200. Prix de la plus grande vente de fourrures au Canada. \$790

Cummings & Cummings

109 RUE SAINT-PAUL OUEST Angle Saint-Sulpice JUSTE EN ARRIERE DE L'EGLISE NOTRE-DAME. OUVERT LE SAMEDI APRES-MIDI

Donnez des fourrures comme étrennes au Jour de l'An.

Le gouvernement de Québec établirait le crédit agricole

Dès la prochaine session le gouvernement se ferait autoriser à faire bénéficier nos cultivateurs des avantages de la loi votée, il y a quelques mois, par le Parlement fédéral — Un mode coopératif

Québec, 28 — Dès la prochaine session, qui va s'ouvrir le 10 janvier, le gouvernement québécois, dit-on, des mesures pour établir un système de crédit agricole dans la province. Par un bill, il demandera au parlement de l'autoriser à coopérer avec le gouvernement fédéral selon les dispositions de la loi votée par les Communes, l'hiver dernier, et sanctionnée le 14 avril. Cette loi a pour objet l'institution dans tout le Canada d'un système de crédit hypothécaire à long terme pour les cultivateurs.

Cette loi fédérale n'est peut-être pas sans désavantages mais à tout prendre elle est acceptable. De plus, sans engager trop fortement le crédit de la province, elle fait bénéficier notre classe rurale de la loi fédérale. Le gouvernement d'Ottawa, en vertu de sa loi, peut souscrire un capital initial de \$5,000,000 à la commission qu'il chargera de gérer et d'administrer son système coopératif de crédit agricole.

Le système est coopératif parce que le gouvernement fédéral, en plus de sa souscription initiale, souscrit, quand il y a lieu, au capital-social de la Commission du crédit agricole, à mesure que les prêts sont consentis en vertu de la loi, une somme égale à cinq pour cent des prêts. Chacune des provinces qui se prévalent de la loi doit aussi souscrire au capital social de l'entreprise une somme égale à cinq pour cent des prêts consentis chez elle. Chaque emprunteur souscrit également dans une proportion de cinq pour cent de son emprunt. Les dividendes qui auront pu être déclarés sur ces actions et qui se seront accumulés ainsi que le prix de rachat de ces mêmes actions par la Commission serviront à l'emprunteur à faire son dernier remboursement pour se libérer de sa dette hypothécaire.

La loi fédérale pourvoit à la création d'une commission du prêt agricole canadien, composée du ministre des finances et de trois autres membres qui seront rétribués. La Commission, un corps constitué et politique aux termes mêmes de la loi, émettra des actions et des obligations. Les actions seront souscrites par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les emprunteurs. Les obligations du prêt agricole canadien seront offertes au public comme toutes les autres obligations, avec la garantie probable du gouvernement. Le produit, ajouté à la souscription initiale de \$5,000,000 du gouvernement fédéral constituera un fonds de crédit à même lequel la Commission pourra consentir des prêts à long terme aux cultivateurs sur la garantie d'une première hypothèque sur les terres à cultiver. Les conditions du prêt sont bien définies dans la loi. Il est évident que le taux d'intérêt du prêt agricole sera supérieur au taux de l'intérêt payé par la Commission sur ses obligations.

Avant qu'une province bénéficie des avantages de la loi, il faut cependant que la législation de cette province, par disposition législative, ait satisfait à certaines conditions. Il faut d'abord que le gouvernement provincial souscrive au capi-

LE TARIF DES MESSAGERIES

REDUCTION SUR LES FRAIS DE TRANSPORT DES PETITS COLIS

Ottawa, 28 — La population du Canada va recevoir cette année, des compagnies de messageries canadiennes, un joli cadeau du Jour de l'An qui lui sera offert sous la forme d'une substantielle réduction de taux sur les envois de colis dont le poids n'excède pas 15 livres et le mesurant pas plus de 3 1/2 pieds de longueur, hauteur ou largeur. Cette réduction, qui viendra en vigueur le 1er janvier prochain, sera d'autant plus appréciée par tous ceux qui expédient de petits colis, car elle leur permettra de réaliser d'appréciables économies. Elle est accordée par autorité de la Commission des Chemins de fer du Canada, sans que les compagnies de messageries soient dispensées de protéger, sans frais additionnels, contre la perte ou les dommages, jusqu'à concurrence de \$50.00, les colis en cause.

Les taux réduits s'appliquent aux colis dont le poids n'excède pas 15 livres. Entre les points d'une même province, les taux sont de 30 sous jusqu'à un maximum de 60 sous, selon le poids. Entre les points de provinces voisines, les taux varient de 40 à 80 sous, tandis qu'entre les points de provinces éloignées les uns des autres, ces taux varient de 50 sous à \$1.55. Ce dernier chiffre s'applique à un colis pesant 15 livres, expédié sur le maximum de distance.

Les limites des dimensions des colis, pour profiter de la réduction, sont de 3 1/2 pieds pour la longueur, la longueur ou la hauteur, mais dans aucun cas la longueur et la circonférence réunies ne doivent excéder 6 pieds.

Les articles qui ne bénéficient pas de la réduction sont l'argent, les titres et valeurs, l'or ou l'argent en lingots, les animaux vivants, les oiseaux, les volailles, etc. Sont aussi prohibées les marchandises gelées, les huiles ou graisses liquides, à moins que ces choses ne soient protégées par un emballage absorbant au cas où les récipients viendraient à se briser, les objets offrant des angles ou des aspérités tranchantes, à moins d'une protection adéquate. Pour bénéficier de la réduction, les consignations devront être complètement emballées dans des boîtes en bois ou en carton, dans des caisses à claire-voie, et ne comprendre que les articles non prohibés.

Une charge sera imposée sur chaque colis séparément et il ne sera pas permis de grouper les poids de plusieurs articles différents. En outre, toutes les charges spécifiées dans la circulaire touchant la réduction des taux, sont des charges maxima s'appliquant à chaque colis sans égard à la classification des tarifs. Cependant, si dans un tarif une charge est inférieure, celle-ci sera appliquée.

Sujettes aux conditions précédemment énumérées, les consignations seront traitées et manées comme à l'ordinaire et les frais pourront, tout comme maintenant, être payés d'avance ou payés sur réception des colis. Sous ce rapport, le consignataire comme l'expéditeur sont protégés par les compagnies de messageries par le fait que les deux parties prenant part à la transaction reçoivent un reçu pour chaque consignation, quels qu'en soient la valeur et le poids. C'est là un avantage appréciable qui, joint à la protection contre la perte ou les dommages jusqu'à concurrence de \$50.00, constitue un service sans parallèle dans le domaine du transport au Canada.

Les bateaux qui font la traversée de la Manche durent retarder leur départ. Les pilotes ne pouvaient apercevoir les lumières à cause de l'épais brouillard. Ils restèrent à l'ancre des heures durant en attendant que le ciel devint plus clair. Il y a une douzaine d'années que de tels retards n'avaient pas eu lieu.

Des centaines de touristes qui se rendaient en Suisse pour pratiquer les sports d'hiver furent retenus à Londres par la température trop froide qui ne leur permettait pas de continuer.

La neige fondante a causé des inondations dans la vallée de la Tamise. Des chemins sont impassables et certains villages se trouvent isolés.

Un train chargé de voyageurs est resté en panne pendant dix heures.

Les services réguliers de transport aérien sont désorganisés. Les stations de télégraphie ont envoyé des messages partout à l'étranger disant que l'aérodrome de Croydon était recouvert de neige et qu'il n'était pas pratique de tenter d'y atterrir.

Trois cents familles sont sans foyers et l'on craint qu'il n'y ait beaucoup de gens qui souffrent de la faim parce qu'il leur sera impossible de sortir pour se ravitailler.

Les prévisions atmosphériques pour aujourd'hui annoncent un temps maussade.

LETTRES DE FADETTE

Toutes tes séries, 3e, 4e, 5e, 55c franco chacune.

Remise spéciale pour les commandes à la douzaine. En vente à la librairie du "Devoir".

L'OPINION DE PILSUDSKI

SUR LA DERNIERE CONFERENCE DE LA SOCIETE DES NATIONS

Genève, (Par courrier). — Avant de quitter Genève, le maréchal Pilsudski a communiqué au *Matin* quelques-unes de ses impressions: "Je n'ai, dit-il, qu'à me louer de l'accueil que j'ai trouvé ici. Je n'étais pas venu pour faire des études sociales, ni politiques, mais avec un but précis: celui d'entendre le mot de paix. Ce but, je l'ai voulu de toute ma force, car c'était la paix ou la guerre. Pour faire la guerre, il faut des motifs sérieux et beaucoup de réflexion; pour éviter la guerre, il faut en avoir la ferme détermination. Et j'avais là aussi mes bonnes raisons. Je leur ai simplement dit: "Messieurs! faites la paix, et surtout dépêchez-vous, car je suis pressé!"

"Et je l'étais, non seulement parce qu'il me fallait rentrer à Varsovie, pour les affaires de mon pays mais aussi parce que ces situations-là ne doivent pas se prolonger. "Le travail était très bien préparé par mon ministre des affaires étrangères, M. Zaleski. Tout a très bien marché."

Infiniment plus curieuses dans leur pittoresque sincérité ont été les déclarations sur la Société des Nations elle-même: "Et quelles ont été, monsieur le maréchal, vos impressions sur la Société des Nations?"

Ici, il prit un temps de réflexion comme s'il avait quelque chose d'un peu difficile à exprimer en français avec toutes les nuances qu'il voulait y mettre:

"Il y a beaucoup de bon là-dedans, a-t-il dit. Je trouve cependant qu'une fois les décisions prises, on se perd un peu dans les formules qui font oublier la réalité. Et puis, il y a autre chose: la situation est parfois un peu fautive. Je veux dire qu'en se rencontrant intimement à déjeuner ou autour d'une tasse de thé, on ayant à tout moment le temps de causer, sans doute le règlement des affaires est

AU REFUGE DE LA MERCI

UN DINER DE NOEL

Grâce à la générosité des bienfaiteurs et des bienfaitrices, les pauvres vieillards du Refuge de la Merci, dirigé par les Frères hospitaliers de Saint-Jean de Dieu, ont eu hier leur dîner de Noël.

Le repas leur a été servi par Mesdames Olivier Asselin, E. Gaston-Guy, A. Ethier, J.-E. Laporte, Eug. Corbeil, Léon-Mercier Gouin, A. Duquette, H. Désy, C. Caty, J.-A. Paulhus, L. Francoeur, L. Proulx, A. Pigeon, L. Lorrain, A. Dalbec, J. Cinq-Mars, F. Lizotte, Chester Nap. Taillon, P. Desrochers, H. Paineau, C. Beaudet, A. Trudel, A. Gagnon, M. Les Champagne, Caty Cinq-Mars, A. Lizotte, Pigeon, et autres, MM. Georges Lamoureux, Fernand Leblanc, Pierre Asselin, Armand Gagnon, Jean Asselin, Jean Saint-Jacques, Paul Asselin, Guy Montpetit, de l'Ecole polytechnique et MM. Art. Gagnon, président du

comité de direction, Olivier Asselin, secrétaire, J.-A. Paulhus, président de la Chambre de Commerce, Alf. Gagnon, C. Beaudette, Absolon Thouin, L. Francoeur, P. Desrochers, Chs.-A. Duquette et autres.

Après le dîner des vieillards, les dames bienfaitrices furent servies dans le réfectoire des religieuses. M. Olivier Maurault, p.s.s., curé de Notre-Dame, assistait au repas.

Les messieurs furent ensuite servis. Après le repas, M. Olivier Asselin, dans une courte allocution, a déclaré que l'année 1927 a été bonne pour le Refuge. Les dons reçus ont permis de payer \$3,600 des dettes de l'institution; \$3,500 des comptes courants et de placer \$2,000 au fonds de construction. Ces résultats ont été obtenus grâce à la générosité des bienfaiteurs connus et inconnus et aux diverses entreprises des dames patronesses.

M. le curé de Notre-Dame a félicité les bienfaitrices et les bienfaiteurs et les Frères de leur dévouement pour les vieillards.

Les invités ont ensuite visité l'institution.

Le cinéma le dimanche

Extrait des minutes de l'assemblée régulière du Conseil central des Syndicats nationaux catholiques de Saint-Hyacinthe, tenue le 19 décembre 1927.

"Attendu que les théâtres et cinémas fonctionnent le dimanche comme la semaine, dans la province de Québec.

"Attendu que ceci est en contradiction avec la loi divine et ne devrait pas exister dans notre catholique province de Québec.

"Attendu que cela constitue un scandale public.

"Attendu que la loi civile et surtout l'autorité domaniale est en contradiction avec la loi divine.

"En conséquence, il est proposé par M. J.-A. Baillargeon, appuyé par M. G. Bonin, que ce conseil use de son influence et réclame vivement auprès des autorités civiles, que des moyens efficaces soient pris pour assurer la cessation de ce mal.

"Il est proposé que copie de la présente résolution soit envoyée au premier ministre de la province de Québec, et aux journaux pour publication".

AVIS PUBLIC

La Commission des Liqueurs de Québec fait savoir au public que les demandes de permis pour l'année 1928-1929 seront reçues au bureau de Montréal, "Place-des-Patriotes", et au bureau de Québec, édifice "Quebec Railway", jusqu'au 31 décembre 1927 inclusivement; les décisions seront communiquées aux intéressés dans les délais prévus par la loi. Aucune pétition présentée après le 31 décembre 1927 ne sera acceptée. On est prié de prendre note que cette règle sera strictement observée.

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUEBEC.

Ecriture et Contrôle Personnel

METHODE TOUT A FAIT NOUVELLE DE CALLIGRAPHIE ENSEIGNEE PAR CORRESPONDANCE

Rendra la main plus sûre et facilitera l'exécution de traits plus élégants. Donnera plus de contrôle sur soi-même, non seulement en écrivant, mais en malices autres circonstances; car, l'écriture est le reflet de l'état du système nerveux.

Toute personne qui s'occupe d'écriture peut y trouver son profit. Le succès des premiers jours consolidera de l'utilité de votre travail.

Les leçons sont données pour convenir à chaque personne en particulier; quatre ou cinq leçons vous feront connaître les principaux principes sur lesquels repose la nouvelle méthode.

UN DOLLAR PAR LEÇON. Adressez — Boite Postale 803, MONTREAL, P.Q.

La compagnie du Quebec Montreal and South Railway

TRAINS SPECIAUX ENTRE MONTREAL, SOREL ET NICOLET, DIMANCHE, LE 1er JANVIER 1928

Pour la commodité des citoyens de Montréal qui désirent visiter leurs amis de Verchères, Sorel, Yamaska, Pierreville, La Baie, Nicolet et autres endroits intermédiaires sur le Q. M. and S. Ry., un train quittera Montréal à 7 h. 20 a.m., et arrivera à Sorel à 9 h. 45 a.m., et Nicolet à 11.10 a.m.

Au retour ce train quittera Nicolet à 5 h. 15 p.m., Sorel à 6 h. 55 p.m., et arrivera à Montréal à 9 h. 40 p.m.

Cet arrangement permettra aux voyageurs de quitter Montréal vendredi ou samedi après-midi et de revenir dimanche soir.

D'avoir trop bu

New-York, 28. — L'autopsie sur les 24 cadavres actuellement à la morgue a révélé que ces personnes ne sont pas mortes d'avoir absorbé des liqueurs empoisonnées, mais simplement d'avoir trop bu. Le Dr Charles Norris a déclaré que la boisson était bonne ou mauvaise mais ne contenait pas de poison.

UNE TEMPÊTE EN ANGLETERRE

LE FROID ET LA NEIGE DÉSORGANISENT LES SERVICES DE TRANSPORT

Londres, 28 — Le sud de l'Angleterre était encore aux prises hier avec la plus grosse tempête qu'on ait vue depuis trente ans. Les Londoniens activaient leurs feux et les rues, couvertes d'un blanc manteau de neige lundi, n'étaient plus que des mares. Comme c'était encore jour de fête, les magasins étaient fermés.

Les bateaux qui font la traversée de la Manche durent retarder leur départ. Les pilotes ne pouvaient apercevoir les lumières à cause de l'épais brouillard. Ils restèrent à l'ancre des heures durant en attendant que le ciel devint plus clair. Il y a une douzaine d'années que de tels retards n'avaient pas eu lieu.

Des centaines de touristes qui se rendaient en Suisse pour pratiquer les sports d'hiver furent retenus à Londres par la température trop froide qui ne leur permettait pas de continuer.

La neige fondante a causé des inondations dans la vallée de la Tamise. Des chemins sont impassables et certains villages se trouvent isolés.

Un train chargé de voyageurs est resté en panne pendant dix heures.

Les services réguliers de transport aérien sont désorganisés. Les stations de télégraphie ont envoyé des messages partout à l'étranger disant que l'aérodrome de Croydon était recouvert de neige et qu'il n'était pas pratique de tenter d'y atterrir.

Trois cents familles sont sans foyers et l'on craint qu'il n'y ait beaucoup de gens qui souffrent de la faim parce qu'il leur sera impossible de sortir pour se ravitailler.

Les prévisions atmosphériques pour aujourd'hui annoncent un temps maussade.

LETTRES DE FADETTE

Toutes tes séries, 3e, 4e, 5e, 55c franco chacune.

Remise spéciale pour les commandes à la douzaine. En vente à la librairie du "Devoir".

Peu d'ouvrages s'égalent à celui-là

Peu d'ouvrages, en langue française, s'égalent aux *Méditations sur les Évangiles* de Bossuet. Vous pouvez les offrir en étrennes pour .75 sous et si le destinataire est intelligent il vous louera de votre choix. D'autres livres sont dans cette liste qui plairont aux esprits sérieux et aux personnes pieuses.

LIVRES PIEUX

Paroissien romain, cuir souple, ornements à froid et dorure sur plat, tranche dorée, 373 pages. Au comptoir et par la poste. \$1.00

Paroissien, veau glacé très souple, avec filet doré sur plats, gardes soie et dentelle or, tranche rouge sous or, 330 pages. Au comptoir et par la poste. \$1.45

Ave Maria, cuir souple, ornements à froid et dorures sur plat, tranche dorée, plus de 400 pages. Au comptoir et par la poste. \$1.25

Paroissien, cuir souple, tranche dorée, 220 pages. Au comptoir et par la poste. .60s

Ave Maria, moulin chagriné souple, tranche dorée, 408 pages. Au comptoir et par la poste. .90s

Méditations sur l'Évangile, par Bossuet, percaline façon cuir, près de 800 pages. Au comptoir. .75s, par la poste. .85s

Imitation de Jésus-Christ, traduction de l'abbé F. de Lamennais, cuir petit chagrin grenat, reliure souple, coins ronds, tranche dorée. Au comptoir et par la poste. .50s

Les trois petits mois réunis avec Résolution et Bouquet spirituel pour chaque jour par le chanoine de Bellune. Mois de St-Joseph, Mois de Marie, Mois du Sacré-Cœur. Percaline façon cuir, reliure souple, coins ronds, tranche dorée. 292 pages. Au comptoir et par la poste. .20s même reliure et même prix que le précédent.

Imitation de Jésus-Christ avec des réflexions à la fin de chaque chapitre, suivie des prières durant la Sainte-Messe et des Vêpres du dimanche, 400 pages. Même reliure et même prix que le précédent.

Visites au Saint-Sacrement et à la Sainte-Vierge par Saint-Alphonse de Liguori, 324 pages. Même reliure et même prix que le précédent.

Petit Missel illustré par l'abbé Victorin Germain, pour les enfants. Au comptoir et par la poste. .15s

Nouveauté: **TABLEAUX DE LA MESSE EXPLIQUÉS**, contenant 26 gravures en teinte représentant les diverses phases de la Messe avec, à chacune, une explication succincte à l'usage des petits enfants. Cartonnage avec jolie couverture en couleurs. Au comptoir et par la poste. .10s

Service de Librairie du Devoir

336 Notre-Dame est, Montréal.



Au temps des fêtes, il n'y a rien de trop bon

Dow

CAPSULE JAUNE

La Meilleure des BIÈRES

UN ALIMENT AU GLUTEN VOUS EN SEREZ SATISFAITS

MACARON DELISLE

Achetez tôt -- Vous Achèterez mieux!

En faisant vos emplettes de bonne heure -- avant Noël et le jour de l'An -- vous trouverez un plus grand choix et vous éviterez l'encombrement. Vous aurez plus de satisfaction et vous ferez en même temps une bonne action: Votre empressement facilitera et diminuera la tâche des commis, livreurs et autres.

EMPORTEZ AVEC VOUS LES PETITS COLIS AUTANT QUE POSSIBLE---HATEZ-VOUS S'IL VOUS PLAÎT

D'ICI LE JOUR DE L'AN IL NE RESTE PLUS QUE **3** JOURS

COMME AU BON VIEUX TEMPS

TOURTIÈRE

DE FAMILLE ET

PÂTE DE FOIE GRAS

LA MARQUE "CONTANT" SUR CES PRODUITS EST ENCORE LA MEILLEURE

L'aliment par excellence pour les Fêtes -- Voir votre boucher

S. L. CONTANT

5149 RUE MARQUETTE

La grande salaison canadienne-française. Tél. AMherst 2171

-- 1928 --

Puisse l'année nouvelle apporter à nos clients et amis avec nos remerciements, tout le bonheur qu'ils désirent.

CLOVIS ELECTRIC CIE, LTEE

494, SAINTE-CATHERINE EST
Tél: Dépt Electrique et Radio Est 6190
Dépt Ferronnerie et Bureau Est 3540
J. A. LACASSE CLOVIS NIDING

PASSEZ D'AGREABLES SOIREEES AVEC UN
STROMBERG-CARLSON
OU UN
DE FOREST-CROSSLEY

Les deux meilleures marques de RADIO au pays. Le plus beau cadeau que vous puissiez vous offrir.

EN VENTE CHEZ

Tél. CHerrier 4330 **L. O. TAILLON** 4220 rue Chambord

Maintenant en vente:

"L'ILLUSTRATION de NOEL" 2.00

LIBRAIRIE DEOM

1247, rue St-Denis, Montréal (Voisin de l'Université)



Viva - Tonal Columbia

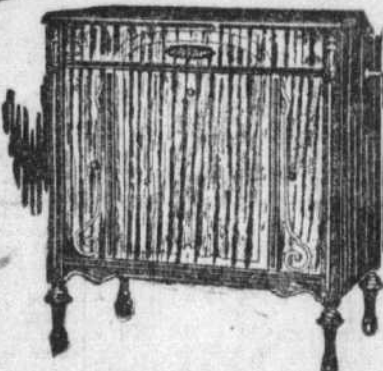
Successeur du Phonographe du même nom.

Le plus parfait instrument sur le marché.

\$125 à \$375

Vendu à conditions faciles, à qui le désire.

Faites votre choix aujourd'hui.



Canadian Graphophone & Piano Company Ltée
248, Sainte-Catherine Est — Tél. Est 3539
A. A. GAGNIER, gérant.

Cordial Merci

Puisse 1928 apporter à nos clients et à notre personnel, avec nos remerciements, l'accomplissement de leurs plus légitimes vœux.

Maison Filiatrault

TAPIS, PRELARTS, STORES et DRAPERIES sur commande! Spécialité: Tapis pour Sanctuaires, Presbytères et Communautés

1459-1463 Boul. St-Laurent, Montréal — Tél. LAnc. 4970

Le Chasseur vous invite à venir voir

SES ROBES D'INTERIEUR — SES GILETS DE FUMEURS — SES ROBES DE CHAMBRE — SES VESTONS D'INTERIEUR
En soie — En laine — en flanelle — en cachemire — en ratine — en satinette — en coton imprimé — en velours — en peluche.

Lechasseur LIMITED

219, RUE SAINTE-CATHERINE EST



VIENT DE PARAITRE

L'Almanach de la langue française

POUR PENSER ET VIVRE EN PATRIOTE

— 365 JOURS PAR ANNEE —

Prix: 0.25 l'unité

0.20 à la doz.

0.18 au cent

0.16 au mille

EN VENTE AU

DEVOIR

Service de Librairie, 334, Notre-Dame Est, Montréal.



Il est encore temps...
VOTRE PALETOT OU HABIT FAIT SUR MESURE
— Commandé aujourd'hui, vous sera livré avant les Fêtes.

Allocation de 10%

VALEURS EXCEPTIONNELLES — Paletots et habits tout-faits pour

12.00 à 22.00

A nos nombreux clients nous souhaitons une

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

Scotch Woollen Tailors

J. L. VERVAÏS, successeur.

UN SEUL MAGASIN

851, rue Ste-Catherine Est, près rue Maisonneuve

Dernier appel

Venez choisir votre cadeau chez Pepin

JOUETS: Lanternes, Bébés naissants, Bébés au berceau, Jeux en boîtes, Parchés, Croquignols, Courses de chevaux.

SERVICE DE TOILETTE: Manicure, sous-mains; ARTICLES DE PIETE: Plaquettes, Statues, Chiapelets, Médailles, Porte-monnaie, etc., etc.

LIBRAIRIE PEPIN Limitée

500 RUE STE-CATHERINE EST — MONTREAL



Faites vos achats chez BONIN

L'un quelconque des articles suivants constitue un cadeau toujours apprécié:

Robes de chambre, vestons de fumeurs, foulards, mouchoirs de soie, cravates, etc.

CINQ MAGASINS

BONIN & FRERE LIMITEE

103-107, 529, 665, 1819, rue Ste-Catherine Est
10, rue Bernard.

RELIURE d'ART

Marquinerie — Enluminures — Reliure de bibliothèque

SPECIALITE: Nous faisons une spécialité de relier les "Vieux Manoirs", "Vieilles Maisons". Les récipiendaires de tels cadeaux peuvent nous les confier. Nous les habillerons artistement avec vos autres livres d'étrennes.

L'Atelier Philippe Beaudoin

L'atelier est ouvert tous les jours aux visiteurs après 4 heures et trente.

1292, RUE SAINTE-ELISABETH — LAncaster 5594

C'est pour longtemps

Lorsque vous achetez une montre, c'est pour plusieurs années, alors achetez-en une bonne — Nous ne vendons que des bonnes montres.



LEGER ST-JEAN

BIJOUTIER
774, RUE ONTARIO EST — Tél. AMherst 9223
Un seul magasin Près de l'église du Sacré-Coeur

Avec quel plaisir les jeunes recevront comme cadeau

UNE PAIRE DE PATINS OU DE SKIS
DES RAQUETTES OU UNE TRAINÉ SAUVAGE

Nous en avons pour tous les goûts et toutes les bourses.

Omer Desjardins Limitée

1406 SAINT-DENIS
Téléphone: LAnce. 5271

COMMERCIE ET FINANCE

LE MARCHE DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages à Montréal d'oeufs, de beurre et de fromage pour hier et les mardis correspondants:

Table with columns for 1927 and 1926, listing items like Oeufs, Beurre, Fromage, etc.

LES STOCKS

Le tableau suivant montre les stocks de beurre, de fromage et d'oeufs au Canada, aux dates ci-dessous mentionnées:

Table showing stock levels for Butter, Cheese, and Eggs at various dates in 1927 and 1926.

LES PRIX DU GROS FARINE

Les prix des farines sont baissés de 10 sous, hier après-midi, la marchandise est faible.

voici les prix cotés par la maison Elzébet Turgeon pour la farine et les engrais alimentaires.

Table listing prices for various types of flour and fertilizers.

ENGRAIS ALIMENTAIRES

Le marché des engrais est ferme et sans changement.

La demande est bonne et il y a peu de production.

Table listing prices for different types of animal feed.

BEURRE ET FROMAGE

Le prix du beurre est sans changement et le marché est tranquille.

Le marché du fromage est peu actif et on prévoit qu'il ne sera guère d'ici à la fin de l'année.

Table listing prices for butter and cheese.

OEUFS

Le marché subit l'influence de la température. Si le temps doux continue il y aura baisse prochaine des prix.

Table listing prices for different types of eggs.

POMMES DE TERRE

Le marché des patates est sans changement. Les Green Mountain continuent au gros, prises au wagon.

Table listing prices for different varieties of potatoes.

LE PLACEMENT INEXPERIMENTE EST PERILLEUX

Pour être profitable, le placement des capitaux doit s'aider de conseils éclairés et de sages avis.

C'est pourquoi notre Maison se recommande particulièrement à l'épargne méthodique comme à la spéculation. La prudence de ses indications, la compétence de son personnel, ses dix succursales, ses relations étroites avec tous les principaux organismes financiers, assurent à sa clientèle des rapports utiles et fructueux.

Membres des deux Bourses canadiennes, et collaborent hors du parquet des agents de change, nous vous offrons les services d'une administration bilingue et hautement documentée.

La gérance de la Section Française est confiée à M. J. GEORGE GARNEAU, MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTREAL.

JOHNSTON AND WARD

171 rue Saint-Jacques 171

Tél.: Harbour 5224.

MONTREAL

MEMBRES: de la Bourse de Montréal, de la Bourse de Toronto, de "Winnipeg Grain Exchange", de "Board of Trade" de Chicago.

171 rue Saint-Jacques 171

Tél.: Harbour 5224.

MONTREAL

MEMBRES: de la Bourse de Montréal, de la Bourse de Toronto, de "Winnipeg Grain Exchange", de "Board of Trade" de Chicago.

171 rue Saint-Jacques 171

Tél.: Harbour 5224.

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(Compilation de la maison L.G. Beaubien)

Main stock market table with columns for Ventes, Valeurs, Ouv., Haut, Bas, Midi.

BANQUES

Table listing bank prices and movements.

Montreal Curb Market

Les gains étaient en plus grand nombre que les pertes, à la fermeture du Montreal Curb Market, hier.

Voici la cote de l'offre et de la demande, à la fermeture d'hier soir, fournie par la maison "Johnston and Ward":

SERVICES PUBLICS

Table listing utility companies and their stock prices.

INDUSTRIELS

Table listing industrial companies and their stock prices.

OBLIGATIONS

Table listing various bonds and their prices.

COURS DU CHANGE

Table listing exchange rates for various currencies.

LE CHARGEMENT FERROVIAIRE

Le chargement ferroviaire au Canada, pour la semaine finissant le 17 décembre, accuse une augmentation sur la semaine précédente de 967 wagons.

Comparativement à la même semaine de l'an dernier, il y a une augmentation de 4,129 wagons.

Le chargement ferroviaire de la semaine dernière se chiffre par 67,778 wagons, contre 66,811 wagons pour la semaine précédente et 63,649 wagons pour la même semaine de l'an dernier.

BOURSE DES MINES

Table listing mining stocks and their prices.

Recettes du National

Les recettes brutes du chemin de fer National, pour la semaine finissant le 21 décembre, y compris la Central Vermont Railways mais à l'exclusion des lignes canadiennes à l'est de Lévis et de Diamond Junction, se chiffrent par \$4,581,314 comparativement à \$4,644,029 pour la même semaine de l'an dernier soit une diminution de \$62,715.

Le triumvirat de United States Steel

New-York, 28. — La tendance des cours était encore à l'irrégularité, à l'ouverture de la séance, mais avec des velléités de hausse.

Le triumvirat formé de J. P. Morgan, James A. Farrell et Myron C. Taylor remplacera le juge Gary à la direction des affaires de la United States Steel.

M. Morgan sera le président du conseil d'administration, M. James Farrell sera le président de la compagnie et M. James Taylor sera le président du comité de finance.

LA MATINEE A LA BOURSE

TENDANCE CONTRADICTOIRE DES COURS — SPANISH ET ABITIBI DE NOUVEAUX SOMMETS

La tendance des cours était un peu contradictoire à la séance de ce matin, en Bourse locale.

L'action Abitibi s'est haussée à un nouveau sommet à 149, clôturant à 148, avec un gain de près de deux points.

L'action ordinaire du Spanish a aussi atteint un nouveau sommet à 147-1/2, où elle a clôturé avec un gain de deux points et demi.

L'action privilégiée a grimpé à 154, clôturant à 153-1/2 avec un gain de 3 points 1-2.

La Laurentide s'est alourdi de 1 point 3-4 à 118. Wayagmack de 1 point 1-2 à 109-1/2.

Parmi les industriels, le Canadian Industrial Alcohol s'est haussé de 1 point 1-2 à 37.

Le Dominion Bridge a fini à 72-1/2, le même que Massey Harris à 40-1/2.

International Nickel a perdu 3-4 de point à 86.

Steel of Canada s'est haussé de 3 points à 188.

Canadian Bronze a débuté à un nouveau sommet à 69, mais il a clôturé avec une perte de 3-4 de point à 67-1/2.

Pennams était plus ferme d'un demi-point à 101-3/4.

Au groupe des services publics, le Shawinigan a avancé à 92-1/4, mais il a clôturé avec une perte d'un demi-point à 91.

Quebec Power, Power Corporation et Brazilian ont subi des changements de fractions de point.

Mexican Power s'est haussé à un nouveau sommet de 94, soit une ascension de 4 points.

BOURSE DE MONTREAL

VENTES DE 10 H A 11 H. A.M.

Table listing stock sales between 10 AM and 11 AM.

Table listing stock sales between 11 AM and 12 PM.

Table listing stock sales between 12 PM and 1 PM.

Table listing stock sales between 1 PM and 2 PM.

Table listing stock sales between 2 PM and 3 PM.

Table listing stock sales between 3 PM and 4 PM.

Table listing stock sales between 4 PM and 5 PM.

Table listing stock sales between 5 PM and 6 PM.

Table listing stock sales between 6 PM and 7 PM.

Table listing stock sales between 7 PM and 8 PM.

Table listing stock sales between 8 PM and 9 PM.

Table listing stock sales between 9 PM and 10 PM.

Table listing stock sales between 10 PM and 11 PM.

Table listing stock sales between 11 PM and 12 AM.

LE NIVEAU DE LA COTE

Voici la cote moyenne, en Bourse de New-York, de vingt titres représentatifs des groupes industriel et ferroviaire:

Table listing average stock prices for industrial and railway groups.

Les arrivages de minerai

Les arrivages de minerai au smelter de Trail de la Consolidated Mining and Smelting Company of Canada, Limited, du 15 au 21 décembre et du 1er janvier à date, sont comme suit:

Table showing mineral arrivals for the Consolidated Mining and Smelting Company.

Un vol à main armée commis en juin

Le détective Germain, de la police provinciale, a arrêté, ce matin, dans la rue Moreau, un nommé Hermas Martineau, 21 ans, domicilié à Montréal.

Martineau descendait d'un convoi quand il a été désigné au détective par Joseph Labrecque, un chauffeur de taxi, qui avait été victime d'un vol à main armée, dans la campagne de Lachenaie, au cours de la nuit du 5 au 6 juin dernier.

Labrecque prétend que c'est bien Martineau qui l'a dérobé alors d'une somme de \$12, en le menaçant à la pointe du revolver.

L'arrestation de Martineau arrive à la suite d'une enquête que le détective Germain poursuivait depuis le mois de juin.

Labrecque prétend que Martineau l'avait embauché au milieu de la nuit, comme il passait à l'angle de la rue Notre-Dame et de la première avenue, à Maisonneuve, il s'agissait d'un voyage jusqu'à Charlevoix.

Le taxi prit la route de Terrebonne. Dans la campagne de Lachenaie, Labrecque a été dérobé par son client.

Martineau a comparu, ce matin, devant le juge Marlin, en Cour de police. Il se dit innocent. Enquête préliminaire le 4 janvier. Le juge n'a pas voulu fixer de cautionnement.

The Shawinigan Water & Power Company

Avis de Rachat

Aux détenteurs d'obligations-or, six pour cent, trente ans, à fonds d'amortissement et nantissement, première hypothèque de la série "B", de The Shawinigan Water & Power Company.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que toutes les obligations-or, six pour cent, trente ans, à fonds d'amortissement et nantissement, première hypothèque de la série "B", de The Shawinigan Water & Power Company, émises en vertu de et garanties par un acte de fiducie, d'hypothèque et de nantissement, en date du 10 octobre 1919, en faveur de la Shawinigan Water & Power Company, en qualité de fiduciaire, lesquelles conformément aux conditions énoncées dans le prospectus, seront rachetées par la Compagnie, conformément aux termes desdites obligations, le 1er jour de janvier 1928, au pair, avec une prime de cinq pour cent sur lesdites obligations, avec intérêt accru à la date du rachat.

Lesdites obligations seront payées au prix de rachat précité, sur abandon d'actes, avec les coupons échéant le 1er janvier 1928, et tous les coupons d'intérêt subséquent, et attachés, au siège social de la Banque Royale du Canada, au 100, rue Saint-Jacques, Montréal, ou au siège social de The Bank of the Manhattan Company, arrondissement de Manhattan, N.Y., ou à la Banque d'Écosse, à Londres, Angleterre, à la discrétion du détenteur.

Advenant que ces obligations ne seraient pas présentées pour rachat, le 1er janvier 1928, tous les intérêts sur lesdites obligations cesseraient, à et après ladite date.

Date à Montréal, ce 28ème jour de septembre 1927.

THE SHAWINIGAN WATER & POWER COMPANY, (Signé) JAMES WILSON, secrétaire.

Conformément à l'avis de rachat ci-dessus, les détenteurs desdites obligations-or, six pour cent, trente ans, à fonds d'amortissement et nantissement, première hypothèque de la série "C", pourront les remettre au siège social de la Banque Royale du Canada, au 100, rue Saint-Jacques, Montréal, ou au siège social de The Bank of the Manhattan Company, arrondissement de Manhattan, N.Y., ou à la Banque d'Écosse, à Londres, Angleterre, en tout temps, le ou après le 1er novembre 1927, et avant la date fixée pour le rachat, et sur telle remise, ils recevront lesdites obligations, conformément aux conditions énoncées dans le prospectus, avec intérêt accru pour cent (100 p.c.), avec l'intérêt accru à la date du rachat.

THE SHAWINIGAN WATER & POWER COMPANY, (Signé) JAMES WILSON, secrétaire.

Conformément à l'avis de rachat ci-dessus, les détenteurs desdites obligations-or, six pour cent, à fonds d'amortissement et nantissement, première hypothèque de la série "C", pourront les remettre au siège social de la Banque Royale du Canada, au 100, rue Saint-Jacques, Montréal, ou au siège social de The Bank of the Manhattan Company, arrondissement de Manhattan, N.Y., ou à la Banque d'Écosse, à Londres, Angleterre, en tout temps, le ou après le 1er novembre 1927, et avant la date fixée pour le rachat, et sur telle remise, ils recevront lesdites obligations, conformément aux conditions énoncées dans le prospectus, avec intérêt accru pour cent (100 p.c.), avec l'intérêt accru à la date du rachat.

THE SHAWINIGAN WATER & POWER COMPANY, (Signé) JAMES WILSON, secrétaire.

The Shawinigan Water & Power Company

Avis de Rachat

Aux détenteurs d'obligations-or, six pour cent, à fonds d'amortissement et nantissement, première hypothèque de la série "C", de The Shawinigan Water & Power Company.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que toutes les obligations-or, six pour cent, à fonds d'amortissement et nantissement, première hypothèque de la série "C", de The Shawinigan Water & Power Company, émises en vertu de et garanties par un acte de fiducie, d'hypothèque et de nantissement, en date du 10 octobre 1919, en faveur de la Shawinigan Water & Power Company, en qualité de fiduciaire, lesquelles conformément aux conditions énoncées dans le prospectus, seront rachetées par la Compagnie, conformément aux termes desdites obligations, le 1er jour de janvier 1928, au pair, avec une prime de cinq pour cent sur lesdites obligations, avec intérêt accru à la date du rachat.

Lesdites obligations seront payées au prix de rachat précité, sur abandon d'actes, avec les coupons échéant le 1er janvier 1928, et tous les coupons d'intérêt subséquent, et attachés, au siège social de la Banque Royale du Canada, au 100, rue Saint-Jacques, Montréal, ou au siège social de The Bank of the Manhattan Company, arrondissement de Manhattan, N.Y., ou à la Banque d'Écosse, à Londres, Angleterre, à la discrétion du détenteur.

Advenant que ces obligations ne seraient pas présentées pour rachat, le 1er janvier 1928, tous les intérêts sur lesdites obligations cesseraient, à et après ladite date.

Date à Montréal, ce 28ème jour de septembre 1927.

THE SHAWINIGAN WATER & POWER COMPANY, (Signé) JAMES WILSON, secrétaire.

Conformément à l'avis de rachat ci-dessus, les détenteurs desdites obligations-or, six pour cent, à fonds d'amortissement et nantissement, première hypothèque de la série "C", pourront les remettre au siège social de la Banque Royale du Canada, au 100, rue Saint-Jacques, Montréal, ou au siège social de The Bank of the Manhattan Company, arrondissement de Manhattan, N.Y., ou à la Banque d'Écosse, à Londres, Angleterre, en tout temps, le ou après le 1er novembre 1927, et avant la date fixée pour le rachat, et sur telle remise, ils recevront lesdites obligations, conformément aux conditions énoncées dans le prospectus, avec intérêt accru pour cent (100 p.c.), avec l'intérêt accru à la date du rachat.

THE SHAWINIGAN WATER & POWER COMPANY, (Signé) JAMES WILSON, secrétaire.

RAPPORT ANNUEL DE LA B. ROYALE

L'ACTIF S'ÉLEVE À 8894,663,902, EN AUGMENTATION DE 110 MILLIONS SUR L'AN DERNIER

Le rapport annuel de la Banque Royale du Canada pour l'année se terminant le 30 novembre dernier marque une étape dans l'histoire des banques au Canada. Cette institution allait de l'avant au cours des dernières années, mais 1927 devait lui voir enregistrer des progrès encore plus considérables que toutes les années précédentes.

L'actif total à 8894,663,902 est non seulement de beaucoup le plus considérable de toutes les banques canadiennes mais il représente une augmentation de plus de \$22,000,000. Comme il fallait s'y attendre avec une institution qui possède à un si haut point la confiance du public, l'augmentation s'est fait sentir dans les dépôts tout particulièrement. Ils sont de 8722,636,000 contre 8612,860,888 il y a un an, une augmentation de près de \$110,000,000.

Bien que la Banque ait eu à transiger des affaires plus considérables dans tout le pays, elle a maintenu sa solide position financière. L'actif liquide se totalise, en effet, à \$455,433,842 ou 5733 p.c. du passif vis-à-vis le public, contre \$367,280,083 l'an dernier. Dans cette somme sont compris l'argent en mains et en banque à \$183,651,551 ou 2312 p.c. du passif vis-à-vis le public. Tous les items de l'actif li-

Suivent les principales caractéristiques du rapport avec chiffres comparatifs:

Table comparing financial data for 1927 and 1926, including Actif total, Actif liquide, Total des dépôts, etc.

L. J. Forget & Cie

MAISON FONDÉE EN 1872

Membres de la Bourse de Montréal

469-471 rue St-François-Xavier

Main 0082

Membres du Montreal Curb Market.

Main 0875

AVOCATS

ALFRED BLAIN, L.L.L.

BLAIN & FAUTEUX

AVOCATS

Vanier & Vanier

AVOCATS

Cartier, Barcelo et Rivard

AVOCATS

ST-GERMAIN GUERIN & RAYMOND

AVOCATS

MAURICE DUPRE, L. L. L. C. R.

AVOCAT ET PROCUREUR

ASSURANCE

Normandin & DesRosiers

Courtières en Assurances

Art Emporium Limited

1429 Ave McGill College - L.A.N. 3508

Assortiment complet de matériaux pour artistes, ainsi que gravures et cadres.

AVOZ-VOUS VOUS DE BONNES LIVRES?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 336 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone Main 7460).

Compagnie d'Assurance sur la Vie

SAUBEGARDE

MONTREAL

LA SEULE COMPAGNIE CANADIENNE FRANÇAISE D'ASSURANCE SUR LA VIE

quide sont en augmentation. Le numéraire, y compris l'or et les billets du Dominion, se totalise à \$113,393,682; les titres des gouvernements fédéral et provinciaux à \$73,307,380 au lieu de \$64,733,057 l'an dernier; les titres de municipalités canadiennes, anglaises, étrangères et coloniales, autres que canadiennes, s'établissent à \$31,296,235 contre \$26,880,492, tandis que les prêts à vue sont à \$151,238,034 contre \$101,717,000.

On aura un idée de l'aide qu'apporte la banque au commerce canadien quand on saura que les prêts commerciaux au Canada se totalisent à \$225,536,860 contre \$197,759,230. L'augmentation des prêts commerciaux en dehors du pays, toute proportion gardée, est beaucoup moins considérable à \$381,190,498 contre \$338,727,092.

Un note aussi un record au compte des profits et pertes. Les profits se sont totalisés à \$5,370,115 contre \$4,516,239 en 1926. En y ajoutant le solde créditeur de l'an dernier on a une somme de \$6,779,820 à distribuer. Cette somme a été appropriée de la façon suivante: dividendes et boni, \$3,984,988; contribution au fonds de pension, \$100,000; réserves pour les immeubles de la banque, \$400,000; réserves pour les taxes fédérales, \$485,000; il reste donc un solde de \$1,809,831 contre \$1,409,674 l'an dernier.

Au cours de l'année le capital payé a été augmenté à \$30,000,000. Avec la prime sur les nouvelles actions, la réserve et les profits indivis s'établissent maintenant à \$31,809,831.

Suivent les principales caractéristiques du rapport avec chiffres comparatifs:

Table comparing financial data for 1927 and 1926, including Actif total, Actif liquide, Total des dépôts, etc.

AVOCATS

ALFRED BLAIN, L.L.L.

BLAIN & FAUTEUX

AVOCATS

Vanier & Vanier

AVOCATS

Cartier, Barcelo et Rivard

AVOCATS

ST-GERMAIN GUERIN & RAYMOND

AVOCATS

MAURICE DUPRE, L. L. L. C. R.

AVOCAT ET PROCUREUR

ASSURANCE

Normandin & DesRosiers

Courtières en Assurances

Art Emporium Limited

1429 Ave McGill College - L.A.N. 3508

Assortiment complet de matériaux pour artistes, ainsi que gravures et cadres.

AVOZ-VOUS VOUS DE BONNES LIVRES?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 336 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone Main 7460).

Compagnie d'Assurance sur la Vie

SAUBEGARDE

MONTREAL

LA SEULE COMPAGNIE CANADIENNE FRANÇAISE D'ASSURANCE SUR LA VIE

LA VIE SPORTIVE

LE CANADIEN ET L'OTTAWA FONT PARTIE NULLE HIER SOIR DANS LA CAPITALE FÉDÉRALE

Le Bleu Blanc Rouge et les Sénateurs ont bataillé pendant soixante-dix minutes sans pouvoir compter de point — Les Habitants ont eu le meilleur du jeu dans une joute d'usage de brutalité

HAINSWORTH S'EST DISTINGUÉ

Notre vaillant gardien de buts fut toute une révélation — Tous nos joueurs ont fait excellente figure — Une assistance record à l'Auditorium — Deux cents supporteurs du club montréalais accompagnaient celui-ci

(Par X.-E. NARBONNE)

Ottawa, 28 — Les clubs Ottawa et Canadien ont fait une lutte serrée hier soir dans la Capitale alors que les champions du monde et les meneurs actuels de la Ligue de Hockey Nationale ont annulé après 70 minutes de jeu serré et rapide. Les deux équipes ont bataillé avec énergie sans pouvoir enregistrer aucun point. Ce résultat donne une idée de ce que fut ce duel et les partisans du Canadien qui ont accompagné le Bleu Blanc Rouge ont été fort satisfaits de la tenue de nos vaillants porte-couleurs.

Au jeu, disons-le de suite, les protégés de Cecil Hart méritaient un meilleur sort et auraient dû décrocher la victoire car ils eurent l'avantage dans la majeure partie de la rencontre. Nos Habitants se sont montrés plus rapides et plus scientifiques que leurs rivaux et sans la guigne qui s'est acharnée à nos joueurs montréalais les "Canayens" auraient vaincu les gens de Bytown.

Les Habitants ont manqué deux chances exceptionnelles de déjouer Connell tandis que les champions auraient pu loger la rondelle dans les buts du Canadien dans la dernière période mais la chance a été nôtre et notre diminutif gardien des filets.

Nos avants se sont révélés joueurs plus rusés et ont fait preuve d'un fini hors ligne. Dans la première période ils ont déclassé leurs rivaux dans tous les départements et sans la belle tenue de Connell le Bleu Blanc Rouge aurait sûrement décroché la victoire.

Joliat, Morenz et Gagné ont fait un travail effectif sur l'attaque et ont exécuté de belles passes. De nouveau Aurèle a exécuté de ses tours favoris et maintes fois il a contourné ses adversaires et a fait des lancers avec beaucoup de précision.

Gaudreau fut le substitut qui s'est le plus signalé et de fait il fut pratiquement le seul à être jeté dans la mêlée. Gizzy Hart et Wildor Larochelle ont fait de courtes apparitions sur la glace et pendant qu'ils ont été à l'oeuvre ils ont fait bonne figure.

La défense fut solide et le résultat indique clairement que ceux qui étaient chargés de protéger les buts de Hainsworth ont fait noblement leur devoir. Mantha, Gardiner et Leduc furent les piliers et ils battront maintes attaques des Sénateurs. Charlie Langlois a bien secondé ses co-équipiers et il a droit à des éloges.

Georges Hainsworth fut sans contredit l'étoile de la partie, car il a écarté avec une habileté consommée tous les coups dirigés vers la citadelle du Canadien.

Les partisans du club Ottawa ont été les premiers à admirer le sang-froid de notre diminutif gardien de buts et ils se plaisaient à le reconnaître comme le meilleur gardien de buts de la ligue et le digne successeur de Georges Veziro.

Du côté des Sénateurs, Connell, Boucher et Grosvenor furent les joueurs les plus effectifs. Punch Broadbent a joué l'une de ses meilleures parties et fut d'une aide précieuse pour les champions. Alex Smith a fait sa large part et s'est dépensé sans compter.

Les lancers contre les buts furent assez partagés, car Connell eut à repousser quarante-cinq coups contre quarante-deux pour Hainsworth, ce qui indique que nos avants ont eu la rognelle en leur possession plus souvent que leurs adversaires.

La joute ne fut pas brutale mais la mise en échec fut plutôt dure. Les joueurs se servirent de leur poids pour bousculer l'adversaire et plusieurs équipiers firent des plongeon. Les punitions furent plutôt rares. Dans toute la partie il n'y eut que huit punitions. Pour le Bleu Blanc Rouge, Gaudreau et Mantha allèrent à la clôture, tandis que Clancy, Nighbor, Grosvenor et Boucher furent bannis pour avoir poussé trop violemment leurs adversaires. L'arbitre Ion a donné pleine et entière satisfaction aux deux clubs, tandis que Berlinguette, tout en faisant de son mieux, a laissé passer inaperçu

LE HOCKEY A L'UNIVERSITÉ

Les porte-couleurs de l'équipe de hockey senior de l'Université de Montréal sont partis avec la résolution de ne pas perdre leur "maison" pendant les vacances des fêtes. La défaite inattendue, très pénible pour ces équipiers, du 19 décembre, est encore toute fraîche à leur mémoire. Elle leur rappelle qu'il ne suffit pas d'avoir déjà gagné pour vaincre encore. Le facteur qui fait gagner les parties et fait des joueurs d'équipe autant de champions, est un fini, un venis, très délicat, qui disparaît aussi facilement que la rosée au soleil.

un certain nombre d'infractions mineures ainsi que des hors-jeux. Nous devons ajouter cependant qu'il a fait de son mieux et qu'il s'est efforcé de donner justice aux deux équipes aux prises.

Les Habitants avaient le désavantage de jouer à l'étranger sur un patinoire plus petite que celle du Forum et par conséquent sur une glace moins longue, et ils ne pouvaient bénéficier de leur vitesse et de plus, les joueurs de l'Ottawa, connaissant mieux la patinoire mirent cet avantage à profit et leurs lancers sur les bouts ronds de la patinoire ont failli jouer de mauvais tours à Hainsworth dans la première période. Georges se rendit compte de cet état de choses et se familiarisa rapidement avec le résultat que les locaux ne purent compter sur le retour de la rondelle.

Au cours de la partie, Alex Smith fut blessé à l'oeil alors qu'il reçut la rondelle lancée avec force par Arthur Gagné. Malgré cette blessure, Alex resta à son poste et ne ralentit pas un seul moment.

Dans la troisième période le jeu fut suspendu pendant quelques minutes alors que Connell prétendit avoir été blessé mais la majorité des spectateurs furent d'opinion que ce n'était là qu'une tactique pour permettre aux Sénateurs de se reposer.

L'assistance à la joute d'hier soir a établi un nouveau record, car d'après les informations prises auprès de la direction de l'Auditorium, 10,199 personnes ont été témoins de la joute tandis que le record antérieur avait été établi en 1925 alors que l'assistance enregistrée avait été de 9,600 personnes, lors de la visite du Bleu Blanc Rouge.

Ceci est tout à l'honneur du Canadien et cela démontre que le Bleu Blanc Rouge est non seulement populaire à Montréal mais que tous les amateurs du hockey reconnaissent la valeur des hommes du syndicat Cattarinch-Létourneau-Dandurand.

Plus de deux cents admirateurs des Habitants firent le voyage dans la capitale et la section des millionnaires était également représentée par MM. Adrien Doucet, Roméo Doucet, Beauchemin et Beauchamp.

Pendant le trajet aller et le retour, Joliat, Léprieux et McKenna égayèrent les excursionnistes et mirent l'entrain par leur musique et leur chant. Tous les partisans furent satisfaits de leur voyage et se proposent bien d'accompagner le Canadien à son prochain voyage dans la capitale.

MM. Létourneau, Hart et Dugal se multiplierent pour donner tout le confort aux voyageurs et M. O'Mara se montra très affable et fort hospitalier à l'égard des journalistes.

Alignement des équipes

OTTAWA	CANADIEN
Connell	but Hainsworth
Boucher	déf. Gardiner
Clancy	déf. Mantha
Nighbor	centre Morenz
Broadbent	avant Gagné
Kilrea	avant Joliat
Denneny	subs. Larochelle
A. Smith	" Leduc
Grosvenor	" Langlois
Finnegan	" Hart
Chouinard	" Lafrance
	Gaudreau

Arbitres: — Mickey Ion et Louis Berlinguette.

SOMMAIRE

Pas de point.

Punition—Clancy.

Deuxième période

Pas de point.

Punition—Boucher.

Troisième période

Pas de point.

Punition—Nighbor et Gaudreau

Période supplémentaire

Pas de point.

Punition—Grosvenor (2), Gaudreau (2), Mantha.

LES BRUINS VICTORIEUX

LE CLUB BOSTON A TRIOMPHÉ DES RANGERS DE NEW-YORK EN LUI INFLIGEANT UN BLANCHISSAGE HIER SOIR — CONNOR ET SHORE COMPTENT

Boston, 28 — Les Bruins de Boston se sont approchés des Rangers hier soir dans la course au championnat de la section américaine en triomphant des joueurs de Tex Rickard et du colonel Hammond par un résultat de 2 à 0.

La partie fut rapide et assez dure mais ne manqua pas d'être intéressante. Deux courses individuelles de toute beauté ont été causées que les deux points des locaux furent comptés. Eddie Shore, joueur de défense des Bruins, a enregistré le premier point de la partie dans la deuxième période sur le retour de la rondelle tandis que Connor, un substitut d'Arthur Ross, a compté le deuxième et dernier point de la soirée dans la période finale après avoir fait une course de toute la longueur de la glace.

Les Rangers étaient privés des services de Léo Bourque qui est absent de la partie à cause des blessures reçues récemment.

Alignement et sommaire:

Boston	but	Rangers
Winkler	déf. Chabot	
Shore	déf. Callighen	
Hitchman	déf. Johnson	
Frederickson	centre Boucher	
Oliver	avant Bill Cook	
Galbraith	avant Bun Cook	
G.Gaynor	subs. Boyd	
Gordon	subs. Murdoch	
Cleghorn	subs. Scott, Gray	
Connor	Thompson	

Arbitres: Bell et Smeaton.

Première période:

Pas de point.

Punitions: Johnson, Shore.

Deuxième période:

1—Boston, Shore 1.59

Punitions: Frederickson (2), Gray.

Troisième période:

2—Boston, Connor 7.42

Punitions: Oliver, Johnson, Gagnor, F. Cook.

LES PARTIES D'OUVERTURE

LA LIGUE DU TELEPHONE ET DES CHEMINS DE FER FERA CE SOIR L'INAUGURATION DE SES SERIES AU FORUM — LA LISTE DES JOUEURS

La Ligue de Hockey du Téléphone et des Chemins de fer inaugurerait sa saison ce soir, au Forum, alors que deux parties seront inscrites au programme. Dans la première rencontre le Téléphone Bell et le Northern Electric seront aux prises tandis que la dernière partie, à l'affiche alignera le Pacifique Canadien contre le Canadien National.

Voici la liste officielle des joueurs qui représenteront les quatre équipes:

Téléphone Bell: Boyd, Shearer, Mantha, Thomson, Valois, Kane, Abearn, O'Rourke, D. Hoche, Godin, Sheppard, Bennett, Payette, Digneault, Fitzgerald.

Northern Electric: Reid, Ducloux, Lowrey, Boiselle, Brisebois, Gifford, Tellier, Howard, Anderson, Burt, Grant, Platt, Norton, Jones, O'Brien.

C.P.R.: McCauley, Munro, Balleux, Slokes, Clarke, Kelly, Furlong, Alexandre, Colquhoun, McCurran, Smith, Hallas, Sullivan, Corcoran, Miller, McCruin, Laroche, Russell.

C.N.R.: Seeds, Kervin, Chamillard, Knetch, Murray, Ranco, Hughes, Howes, Powell, West, Gingras, Smith, Gould, McCarthy, Gain.

PARTIE NULLE A CHICOUTIMI

Chicoutimi, 28. — Le Martin, de Montréal, a fait partie nulle hier soir avec le Kénogami, du Lac St-Jean.

LES RESULTATS DU HOCKEY

DANS LA N. H. L. Canadien, 0; Ottawa, 0. Boston, 2; Rangers, 0. Détroit, 4; Américains, 4. LIGUE CANADIENNE Détroit, 4; Toronto, 3. Windsor, 1; Stratford, 0. Kitchener, 4; Niagara Falls, 3. London, 3; Hamilton, 2.

POSITION DES CLUBS

Section canadienne				
Club	G.	P.	N.	Pts
Canadien	10	1	4	24
Ottawa	6	6	4	16
Montréal	6	5	2	14
Toronto	5	6	3	13
Américains	6	9	1	13

Section américaine				
Club	G.	P.	N.	Pts
Rangers	8	5	3	19
Boston	7	6	4	18
Détroit	7	5	3	17
Chicago	3	10	2	8
Pittsburg	1	8	4	6

PROCHAINES JOUTES

Ce soir: Montréal à Chicago.

Demain soir: Montréal à Détroit; Boston à Toronto; Américains à Rangers.

LIGUE CANADO-AMERICAINE

Club	G.	P.	N.	Pts
Boston	9	4	1	19
Springfield	7	4	2	16
New Haven	5	6	2	12
Philadelphie	4	6	1	9
Providence	3	6	3	9
Québec	2	4	3	7

LIGUE CANADIENNE

Club	G.	P.	N.	Pts
Kitchener	8	4	2	18
Détroit	8	6	1	17
Ravina	7	6	1	15
London	7	6	1	15
Hamilton	6	6	2	14
Stratford	5	7	2	12
Niagara Falls	3	6	5	11
Windsor	4	8	2	10

JOUTE NULLE A NEW-YORK

LES AMERICAINS ET LES COUGARS ONT COMPTÉ CHACUN QUATRE POINTS HIER SOIR APRES UNE LUTTE SOIXANTE-DIX MINUTES

New-York, 28. — Trois fois les Cougars prirent l'avantage sur les Américains hier soir dans la joute disputée au Madison Square Garden et trois fois les hommes de M. Walter Anderson se sont mis sur un pied d'égalité avec leurs rivaux et finalement après une lutte de soixante-dix minutes les deux clubs laissèrent la glace avec chacun quatre points à leur crédit. Par cette partie nulle les Cougars sont descendus en troisième position dans la section américaine à la suite de la victoire des Bruins de Boston sur les Rangers de New-York.

Alignement des équipes: Detroit Américains

Detroit	but	Américains
Holmes	déf. Miller	
Noble	déf. Reise	
Traub	déf. Conacher	
Walker	centre Himes	
Hay	avant Boucher	
Aurie	avant R. Green	
Cooper	sub. Bouchard	
J. Sheppard	sub. Boucher	
G. Loughlin	sub. Simpson	
Fraser	sub. McKinnon	
Brown	sub. Brown	

Arbitres: Eddie O'Leary et Dave Ritchie.

Première période:

1. Américains, R. Green 13.27

Punitions: Traub, McKinnon.

Deuxième période:

2. Cougars, Hay 3.33

3. Cougars, Sheppard 1.36

4. Américains, Conacher 1.40

5. Cougars, Walker 3.42

6. Américains, Himes 9.34

Punitions: Bouchard, Noble.

Troisième période:

7. Cougars, Sheppard 5.00

8. Américains, McKinnon 14.10

Punition: McKinnon.

Période supplémentaire:

Pas de point.

NEWSY LALONDE EST REINSTALLE

Boston, 28. — Le bureau des gouverneurs de la Ligue de Hockey Canada-Américaine, à une assemblée tenue hier, ont décidé de changer le nom de la Ligue en celui de Ligue de Hockey Américaine. Ceci prendra effet lors de la prochaine saison.

La direction a annoncé qu'elle avait reçu trois demandes d'admission dans la ligue et que ces applications seront prises en considération lors de la réunion qui aura lieu au printemps prochain. La ligue se compose actuellement des clubs Boston, Providence, Springfield, New-Haven, Philadelphie et Québec.

Le président Clapp, avec l'approbation des gouverneurs, a levé la suspension du gérant du club Québécois qui avait été mis à \$100 d'amende et suspendu indéfiniment pour avoir attaqué l'arbitre Sonny Foley lors d'une joute à Boston, il y a dix jours.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

FETE SYNDICALE

C'est jeudi soir, le 29 décembre, qu'a lieu à la salle principale des syndicats catholiques, 655, De Montigny est, le grand concert-boucan du syndicat catholique des ouvriers de l'industrie de l'auto et de la voiture. Tous les membres du syndicat sont cordialement priés d'assister. En plus, tous les ouvriers du bois, forgerons, mécaniciens et peintres d'auto, syndiqués ou non, sont cordialement invités. Entrée gratuite. Il y aura service de rafraichissements. Distribution de tabac, de cigares et cigarettes.

Le programme comporte également plusieurs numéros de musique, de chants et de déclamations. Plusieurs orateurs ont été invités à porter la parole à cette assemblée; nul doute qu'ils sauront intéresser les syndiqués et les invités. Qu'on vienne en foule et qu'on se le dise.

SYNDICAT DES JOURNALIERS

Le syndicat catholique des journalistes s'assemble vendredi soir, à la salle No 2, édifice des syndicats catholiques, 655, De Montigny est. Tous les membres sont priés d'assister. Il y aura revue des activités de l'année par le comité exécutif. Tous les membres sont priés d'assister à cette réunion très intéressante de fin d'année. Par ordre, Omer Langlais, secrétaire.

ASSOCIATION DES PLATRIERS

L'Association des plâtriers de Montréal se réunit ce soir, à la salle No 1, édifice des syndicats catholiques, 655, De Montigny est. Tous les membres sont cordialement priés d'assister. Comme le veulent les constitutions, il y aura mise en nomination des officiers pour le prochain terme. L'élection des officiers aura lieu qu'à l'assemblée suivante. Les membres qui ont quel que arriéré de contribution feraient bien de payer, afin d'avoir le droit d'être mis en nomination et de voter. Par ordre.

CORDONNIERS SYNDIQUES

Les locaux Nos 1, 2, 3 et 4 pour les monteurs, les treisseurs, les machinistes et les travailleurs du cuir à semelle s'assemblent ce soir, en leurs salles respectives, édifice des syndicats catholiques, 655, De Montigny est, rapport de M. G. Laurier, agent d'affaires; rapport des officiers et des délégués à l'exécutif général. Par ordre.

SYNDICAT NO 2, DU TEXTILE

Le local No 2 du textile se réunit ce soir, à la salle Tremblay, 1307, Ste-Catherine est. Tous les membres sont cordialement priés d'assister. Rapport de l'agent d'affaires et des officiers. Par ordre.

LE RADIO

Numéros intéressants

Mercredi soir, 10.00, chaîne WOR, Dolores Cassinelli, soprano, Julian Mario Oliver, ténor.
Jeudi soir, 10.00, chaîne WJZ, partie de l'opéra Lohengrin, par la Chicago Civic Opera Company. René Malson, ténor français; Cyrena Van Gordon, Leone Kruse, Robert Ringling, Howard Traston, Alexander Kipnis.
Jeudi soir, 9.00, chaîne WJZ, heure Maxwelle.
Jeudi soir, 8.20, chaîne WOR, N. Y. Philharmonic Orchestra; Cecelia Hansen, violon.
Samedi soir, 8.00, N. Y. Symphony Orch. Dimanche soir, 9.15, chaîne WEAF, Giovanni Martelli, ténor, Rosa Ponselle, soprano, Ezio Pinza, basse.
Dimanche soir, 7.15, chaîne WJZ, Joseph Lhevinne, pianiste.
Dimanche soir, 5.00, WMAQ, Robert Ringling, ténor.

Programme spécial

Le 28 décembre le programme du poste CNRM sera retransmis par les postes CNRO, CNRQ, CNRT et CNRW, Ottawa, Québec, Toronto et Winnipeg.
Cette transmission sur fils télégraphiques est rendue possible par la nature même du courant de T. S. F. dont la fréquence est énorme qui s'embarasse fort peu des obstacles.
Le programme qui sera transmis de Montréal sera dirigé par Sir Henry Thornton et M. W. D. Robb, vice-président du poste CNRM, y participent. Les artistes au programme sont Mlle Léola Benoit, soprano, Mme Garrau, contralto, Mme Fabro, mezzo-soprano, MM. Paul Valade, ténor, J. Lefebvre, baryton, et Whitfield Aston, basse.
L'orchestre symphonique de Montréal, sous la direction de M. J.-J. Gagnier, et le Russian String Quartet, sous la direction de M. J. H. Heft, exécuteront le programme instrumental.

Ce soir

Ce soir, le poste GHYU, avant d'émettre le programme du CNRM, transmettra d'abord à 6 heures, le programme musical d'opéra de T. S. F. dont la fréquence est énorme qui s'embarasse fort peu des obstacles.
Le programme qui sera transmis de Montréal sera dirigé par Sir Henry Thornton et M. W. D. Robb, vice-président du poste CNRM, y participent. Les artistes au programme sont Mlle Léola Benoit, soprano, Mme Garrau, contralto, Mme Fabro, mezzo-soprano, MM. Paul Valade, ténor, J. Lefebvre, baryton, et Whitfield Aston, basse.
L'orchestre symphonique de Montréal, sous la direction de M. J.-J. Gagnier, et le Russian String Quartet, sous la direction de M. J. H. Heft, exécuteront le programme instrumental.

Programmes de mercredi

Postes canadiens
CRAC, 411m. Montréal
4.00—Bourse.
CFCP, 411m. Montréal
12.35—Orchestre.
CHYU, 411m. Montréal
3.00—Gramophone.
8.00—C.N.R.M.
CNRM, CNRO, CNRQ, CNRW, Montréal, Ottawa, Québec, Winnipeg
Programme de la soirée: Au programme le Petit Orchestre Symphonique de Montréal, sous la direction de M. J. J. Gagnier, et le Russian String Quartet, dirigé par J. H. Heft. Les artistes au programme sont Mlle Léola Benoit, soprano, Mme Garrau, contralto, Mme Fabro, mezzo-soprano, MM. Paul Valade, ténor, J. Lefebvre, baryton.

8.00—Airs anciens, orchestre et chœur.
8.30—Musique canadienne, orchestre et chant.
chant—Allocation par Sir Henry Thornton.
9.00—Musique symphonique par l'Orchestre symphonique de Montréal.
9.30—Musique par le quintet russe et chant.
10.00—Musique de grand opéra.
10.30—Musique d'opérette.

Postes américains

6 H. P.M.
KDKA, 950-315.6, Pittsburgh. Fanfare Westinghouse.
WJZ, 610-492, New-York et chaîne de postes, Musique.
WZL, 660-454, New-York. Méditerranéens.
WRAL, 1060-285.5, Baltimore. Orchestre en dtant.
WJZ, 660-454, New-York. Jeddo High-landers.
WBZ, 900-333, Springfield. Orchestre.
7 H. P.M.
KDKA, 950-315.6, Pittsburgh. Concert.
KYW, 570-526, Chicago. Studio.
WRAL, 1060-285.5, Baltimore. Quartet.
WEAF, 610-492, New-York et chaîne de postes, Heure Dodge.
WJZ, 660-454, New-York. Musique.
WGN, 720-416, Chicago. Ensemble.
KYW, 570-526, Chicago. Studio.
WRAL, 1060-285.5, Baltimore. Quartet.
WJZ, 660-454, New-York et chaîne de postes, Heure Dodge.
WJZ, 660-454, New-York. Musique.
WLIB, 720-416, Chicago. Ensemble.
WMBB, 1190-252, Chicago. Concert.
WOR, 710-422.3, Newark. N. Y. University.
WTAM, 760-399.8, Cleveland. Studio.
WIBO, 980-304, Chicago. Orchestre.
WOR, 710-422.3, Newark. N. Y. Philharmonic Orchestre.
8 H. 30 P.M.
WRAL, 1060-285

Au conseil municipal

M. Desroches annonce un nettoyage complet de l'administration municipale

Dans un discours qu'il prononce avant l'adoption du budget, le président du comité exécutif dit qu'on revisera les salaires, qu'on tiendra les chefs responsables et qu'on congédiera les employés inutiles - Enquête dans tous les services - Le débat sur le budget

Le débat sur le budget, ou plutôt la série de discours qui ont précédé le vote du budget, hier, ont fait se prolonger la séance du conseil municipal jusqu'après sept heures du soir. Plusieurs échevins se sont levés pour critiquer certains aspects de l'administration municipale ou pour faire des suggestions dont quelques-unes ne manquent pas d'intérêt et certains d'entre eux, comme par exemple l'échevin Mercuro, ont attaqué avec vigueur. Le débat s'est terminé par une courte allocution du président du comité exécutif, M. A.-A. Desroches, qui a de nouveau manifesté non seulement la bonne volonté de ses collègues et la sienne propre de satisfaire la population, mais son intention bien arrêtée de réorganiser complètement tous les services municipaux et d'assurer à Montréal les principales améliorations dont nous avons besoin.

Le conseil a d'abord pris connaissance d'une série de lettres des directeurs des quotidiens de Montréal au sujet de l'offre de la ville pour qu'ils fassent partie d'un comité de propagande sur la question de referendum pour un emprunt de trente millions pour certaines améliorations, question qui fut débattue lors de la dernière réunion. Tous les directeurs de journaux, à part le sénateur L'Esperance, ont cru devoir se réserver, ne voulant pas engager leur journal d'une manière définitive tant qu'on n'aura pas plus de renseignements sur les intentions du comité exécutif au sujet des améliorations à accomplir, ou parce qu'ils ne considèrent pas que les journaux puissent, en principe, se charger d'une part de la responsabilité qui n'incombe qu'aux administrateurs élus par les contribuables.

Le conseil a ensuite adopté une série de rapports du comité dont trois sont à l'effet de construire des égouts à la Côte Sainte-Catherine, rue Dumore et rue Phillips, quartier Mont-Royal, et un autre dans les avenues Elmhurst et Western, Notre-Dame de Grâce.

Il en est un autre à l'effet d'établir une ligne homologuée rue Craig, côté sud, à l'ouest de la rue Bonsecours. Enfin, parmi les autres plus importants, il en est un pour permettre de prendre un montant de \$166,300 à même les balances disponibles de crédits pour le système de téléphone de la police et un autre pour l'émission d'un emprunt temporaire de douze millions en anticipation de la perception du revenu pour l'année civile 1928. L'élargissement d'une section de la rue Saint-Jacques dans la partie ouest de la ville a aussi été décidée en principe, le comité ayant fait adopter une ligne homologuée de la rue Saint-Remi, à 110 pieds de la rue Clifton.

Le seul rapport qui n'ait pas été adopté est celui qui se rapporte à la récente vente du terrain à l'angle sud-est des rues Notre-Dame et Saint-Laurent. L'échevin Mercuro a appelé un "next meeting" sur ce rapport.

L'échevin Legault a fait adopter une motion demandant à la commission de législation d'inclure dans les prochains amendements à la charte qu'on demandera à la Législature, "une clause à l'effet d'autoriser la cité à entrer en négociations avec la Commission des tramways de Montréal pour la construction, par la Compagnie des tramways, de voies souterraines dans les rues de la cité en vue de remédier dans une large mesure à l'encombrement des rues dans lesquelles

AMENDEMENT DESROCHES

En amendement, l'échevin Desroches a proposé: "Que la Commission de législation soit priée d'inclure dans le bill de la cité qui doit être soumis à la prochaine session de la Législature une clause à l'effet de ratifier la résolution adoptée par le conseil le 10 juin 1927 au sujet du paiement, au coût des pavages faits depuis le 1er janvier 1919 et celui des pavages à être à l'avenir, et à l'effet d'autoriser la cité, nonobstant toutes dispositions contraires, à mettre cette résolution en vigueur sans referendum".

Immédiatement après avoir proposé son amendement, sur une demande de l'échevin Drummond, M. Desroches a déclaré qu'avec le mode de \$5 la verge qu'il favorise, il n'y aura pas de taxe spéciale supplémentaire. L'échevin Lalancette, toutefois, est d'opinion contraire et il soutient qu'il faudra quand même une taxe spéciale. Il en voit la preuve dans le fait qu'à part le coût proprement dit du pavage tel que payé par les propriétaires pour l'espace en face de leurs immeubles, il y a les intersections de rues et de ruelles qu'il faudra payer en plus.

Puis il y a aussi les rues dont la largeur est plus de 40 pieds, le coût de la différence retombant sur la ville. Cela démontre bien que le montant payé par les propriétaires ne sera pas suffisant. L'échevin Lalancette ne comprend pas pourquoi on refuse aux propriétaires le droit de se prononcer sur la question, d'autant plus que cela ne coûtera rien puisqu'un referendum sera tenu dans trois semaines sur l'opportunité d'emprunter un montant de 30 millions. La loi autorise la ville à faire un tel referendum et l'obligé pratiquement à consulter les propriétaires. Pourquoi les propriétaires ne pourraient-ils se prononcer puisqu'ils sont appelés à en décider, en définitive?

M. MARTIN

Le maire Martin regrette de différer d'opinion d'avec le président de l'exécutif, mais on comprendra, dit-il, qu'à titre de conseiller législatif, je ne puis me déjuger. Et la législature a décidé il y a deux ans que les propriétaires devront être consultés sur la question des pavages. C'est le peuple qui doit décider cette question. La législature ne peut maintenant prendre sur elle de se prononcer à la place des propriétaires. Eux seuls doivent se prononcer. Pour sa part, le maire est d'opinion que le coût des pavages doit être soldé à même le fonds d'emprunt.

M. DESROCHES

L'échevin Desroches a expliqué que son projet prévoit que la différence du coût des pavages, entre ce que les propriétaires auront payé au coût de \$5 la verge et le montant déboursé par la ville pour être prélevé soit par une taxe spéciale, soit à même le fonds d'emprunt. C'est donc un mode mitigé et on ne peut affirmer qu'une taxe spéciale sera nécessaire. L'échevin Lalancette dit qu'en plus du coût des propriétaires devront aussi payer l'intérêt, c'est vrai mais la ville le paye cet intérêt. M. Desroches attaque alors ces échevins qui, après avoir demandé que toutes les rues de leurs quartiers soient pavées au prix de \$5 la verge, le coût devant en être chargé aux propriétaires qui paraissent consentants, veulent maintenant faire payer par les autres le coût de ces pavages. Cela n'est pas agir honnêtement, dit le président de l'exécutif, lorsque les échevins, le printemps dernier, n'avaient qu'à refuser le mode de \$5 ce qui n'a pas été fait.

D'autre part, tous les propriétaires, d'après ce mode, savent à quoi s'en tenir. Ils savent ce qu'il leur en coûtera et s'ils demandent un pavage, c'est qu'ils seront disposés à en solder le coût.

Le maire est alors revenu à la charge. Il ne parle pas des avantages respectifs des modes en présence, mais il considère la question du point de vue de ce principe: les propriétaires doivent être consultés.

L'échevin Mathieu, quoiqu'il n'ait pas confiance dans le verdict qui en résultera parce que les gens ne sont pas en mesure de juger de la question, est en faveur d'un referendum fait en même temps que celui qui doit avoir lieu en janvier parce que ça ne coûtera pas plus cher à la ville.

L'échevin Trépanier ne croit pas que ce soit attentif à l'autonomie de Montréal que de demander à la législature de se prononcer pour le mode de \$5, si la majorité du conseil municipal, qui représente les contribuables, se prononce en faveur de ce projet.

L'échevin Lalonde dit s'être prononcé pour le mode de \$5, mais à la condition qu'il soit ensuite soumis aux propriétaires dans un referendum, comme cela était entendu.

L'échevin Bédard, après avoir rappelé qu'il fut d'abord contre le mode suggéré par son collègue, est maintenant pour le mode de \$5, parce le coût comprend la pose de la chaîne du trottoir, l'enlèvement des poteaux, etc., et donc que c'est une amélioration sur le mode de \$2 la verge tel que suggéré par M. Lalancette.

Il y a encore quelques allocutions puis le vote a été pris sur l'amendement Desroches puis sur la motion principale, le premier étant adopté par 20 à 14 tandis que la motion a été rejetée par une même majorité.

LE BUDGET

Le conseil s'est ensuite formé en comité pour étudier le budget. Le maire trouve qu'il est possible de pratiquer des économies importantes dans tous les services, sur tout dans celui des travaux publics. Il est heureux de pouvoir féliciter M. Desroches de sa conduite lors des dernières nominations dans le service contre les incendies. Il dit que M. Desroches, à cette occasion, a refusé d'intervenir pour faire nommer un homme qu'il croyait qualifié après que le chef Gauthier eut fait ses propres recommandations. Seuls ont été recommandés par le chef de la brigade. Après avoir dit que les administrateurs doivent prendre leurs res-

pensabilités et ne pas laisser administrer la chose publique par les chefs de service, le maire critique le service de santé où il voit un trop grand nombre de médecins inspecteurs d'écoles. Il croit que les instituteurs pourraient s'occuper de la santé des enfants et les renvoyer chez eux s'ils sont malades. En fait, le maire demande ce qu'on fait au service d'hygiène lorsqu'il n'y a pas d'épidémie.

L'échevin Lalancette est surpris de voir que les crédits pour la police sont moins élevés que l'an dernier. M. Desroches lui dit qu'il est toujours facile de transporter les montants qui ne sont pas employés dans un service à un autre. Il déclare que l'effectif de la police, qui a déjà augmenté de 73 agents, le sera de nouveau au commencement de l'année. Cinquante nouveaux agents seront engagés.

A l'échevin Poulin qui avait posé des questions au sujet du service de santé, le président du comité exécutif dit que la différence dans les salaires payés aux gardes de langue anglaise avec ceux payés aux gardes françaises résulte du fait que les gardes anglaises reçoivent un dollar de plus par jour dans les hôpitaux anglais.

Le Dr Boucher, au moment de l'épidémie de typhoïde, s'est adressé aux hôpitaux et aux différentes associations pour obtenir les services de gardes qualifiées. Lorsqu'il a demandé aux différentes institutions de faire leurs comptes, les institutions anglaises ont demandé \$5 par garde tandis que celles de langue française en ont demandé \$4 soit le salaire que ces gardes reçoivent ordinairement dans chacune de ces institutions.

M. MERCURE

L'échevin Mercuro, qui lance d'abord une botte au maire parce que celui-ci dit ne pas vouloir se déjuger lorsqu'il félicite l'administration actuelle tout en affirmant que l'ancien mode d'administration par commissions échevinales est meilleur, demande s'il n'y a pas plusieurs employés subalternes du service de santé qui sont ou au moins ont été imposés au directeur de ce service, le Dr Boucher. Il ne croit pas, pour cela, qu'il puisse blâmer le Dr Boucher et il dit au Dr Poulin de "faire une demande en conséquence s'il veut prendre la place du Dr Boucher. "Que le Dr Poulin, dit-il, fasse une enquête, et il sera possible alors de juger de son incompétence".

M. Mercuro a alors fait une série de critiques. Il dit que le magasin municipal ne fait ses frais qu'en chargeant trop aux autres services. Il critique aussi les salaires trop minimes payés à certains fonctionnaires municipaux et il se demande si ce n'est pas là la raison des nombreuses défections découvertes au cours de l'année dans le service du trésor. Si, au lieu d'accorder une augmentation de \$4,000 par an au recorder suppléant on avait versé ce montant aux petits fonctionnaires de la trésorerie, peut-être ne se serait-on pas trouvé dans cette situation. Ici M. Mercuro a soulevé une rumeur à circlé à ce sujet. Des gens ne se seraient pas fait faute de laisser entendre que la seule raison de cette augmentation serait les faveurs que les échevins attendraient des recorders.

L'échevin Gabias souleve un point d'ordre et proteste ainsi que d'autres. M. Mercuro explique qu'il ne dit pas cela lui-même, mais que c'est une rumeur qui a persisté. Le maire lui demande de nommer les gens qui ont répété cela.

SUR UN PIED D'EGALITE

M. Savard veut que tous les fonctionnaires soient traités sur un pied d'égalité. Il trouve injuste qu'un fonctionnaire qui est à l'emploi de la ville depuis des années, ne retire aucune indemnité en temps de maladie ni ait aucune vacation simplement parce qu'il n'a pas été nommé en permanence et que son nom n'apparaît pas au budget. Il veut que l'administration soit faite sur une base d'affaires et que les fonctionnaires soient traités suivant leurs mérites.

Le Dr Quintal est d'avis qu'on dise au comité exécutif — tous ceux qui l'ont précédé ayant félicité M. Desroches et ses collègues — qu'il a bien fait non pas parce qu'il le sait mais parce qu'on le croit. Il critique parce que les échevins n'ont pas suffisamment de temps pour étudier le budget. Il répond ensuite au maire en disant qu'il y a épidémie toute l'année chez les écoliers et que ce ne sont pas les instituteurs qui peuvent remplacer les médecins. Contrairement au maire, il est d'opinion qu'on ne dépense pas suffisamment pour le service de santé. Et il le démontre en citant des chiffres montrant que les autres villes dépensent beaucoup plus que nous pour ce service.

STATISTIQUES

L'échevin Schubert a lu des statistiques que le Devoir a déjà publiées au sujet des revenus et des dépenses des principales villes d'Amérique et l'échevin Trépanier a dit que les factures qui sont envoyées aux contribuables pour taxes devraient inclure un tableau montrant comment les fonds publics municipaux sont utilisés et quelle proportion de leurs versements vont à chaque service.

L'échevin Poulin, répondant à M. Mercuro, dit qu'il n'ambitionne pas la charge de directeur du service de santé. Il attaque le service de santé où on semble adopter pour devise: diviser pour régner. Il est d'opinion que les dépenses de ce service pourraient être mieux réparties. Il demande si c'est l'acte d'un bon administrateur que d'engager des garde-malades sans savoir d'abord ce qu'il devra leur payer. Il dit qu'il y a un coulage considérable dans ce service et il demande si l'exécutif tiendra le Dr Boucher responsable de l'administration de son service.

M. DESROCHES REpond

L'échevin Desroches répond à tout le monde à la fois. Il dit qu'il tiendra compte des remarques faites. Le comité surveillera étroitement tous les services et les chefs des services seront tenus responsables de leur administration respective. Comme les échevins sont disposés à appuyer le comité, il fera en sorte que tous les fonctionnaires remplissent bien leur charge. S'il

VOYEZ NOS VITRINES

Chez Dupuis

TEL. EST 8000

OCCASIONS DU JEUDI C'est le dernier jeudi d'occasions de l'année. Profitez-en pour économiser sur l'achat de vos étrennes

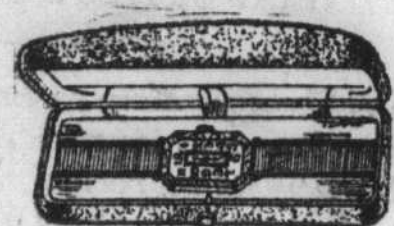
JOUETS

Nous avons encore des assortiments considérables de jouets pour le Jour de l'An; et il y en a des centaines qui sont offerts A RABAIS DE

25% A 33 1/3%

Dupuis Frères—au deuxième

Voici l'occasion de faire un beau cadeau



75 Paletots d'hiver pour hommes à 14.95

Profitez de l'occasion

Ce sont tous de chauds paletots en tweed anglais épais tout laine à envers quadrillé; très confortable. Grand choix de nuances. Valeurs ordinaires jusqu'à 25.00 pour 14.95

Dupuis Frères—au premier étage

50 Montres-Bracelet

POUR DAMES

Nouvelle forme rectangulaire, boîtier fini or vert ou blanc; mouvement suisse garanti à 15 pierres. Notre prix spécial, jeudi... 7.95

Dupuis Frères—au rez-de-chaussée

PANTOUFLES pour HOMMES

Le cadeau qui sera apprécié

Modèles ROMEO, EVERETT, OPERA—Ces pantoufles d'un fini irréprochable sont en chevreau de qualité supérieure. Semelles en cuir solide flexible tournées à la main. Confection très soignée et forme très élégante et chaussant bien. Pointures: 5 1/2 à 10. Très spécial, la paire... 2.95

Une quantité d'autres modèles de .79 jusqu'à 4.95

Dupuis Frères—au rez-de-chaussée



Venez achetez vos skis et accessoires de skis, aux prix de DUPUIS

- SKIS
4.6 pieds— la paire 2.00
5. pieds— la paire 2.25
5.6 pieds— la paire 2.95
6. pieds— la paire 3.50 et 6.00
7. pieds— la paire 6.00, 7.75 et 12.00
7.3 pieds— la paire 8.00, 13.00
SPECIAL CASQUETTES DE SKIEURS 1.69

- BATONS DE SKIS
Prix ordinaire 2.00 la paire pour 1.69
BOTTINES DE SKIS
Forme haute ou basse 4.95, 5.95, 6.95
MITAINES DE SKIS
2.00, 3.50, 5.50, 7.50 la paire.
GANTS DE SKIS— 3.00, 3.50 la paire.
HARNAIS DE SKIS, pour les jeunes .75
Modèles plus forts 1.35, 1.59 la paire.
Dupuis Frères—au deuxième

RADIOS ROGERS sans batterie au deuxième.

Dupuis Frères

J.-N. Dupuis, Prés., Albert Dupuis, Vice-Prés., A.-J. Duzal, Directeur-Gérant. Rues Sainte-Catherine, Demontigny, Saint-André et Saint-Christophe.

VICTROLAS ORTHOPHONIC au deuxième

CONTRE RHUMES ET MAUX DE GORGE

FATHER JOHN'S MEDICINE

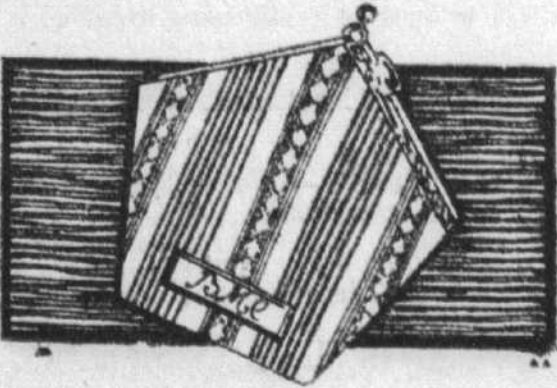
REFAIT LES FORCES



Adoucit et soulage les voies respiratoires. Aucune drogue dangereuse. Inoffensif pour tous.

toutes les gardes-malades qui furent suivies par des inspecteurs ont fait des rapports faux, laissant croire qu'elles accomplissaient plus qu'elles ne faisaient en réalité. Il a de nombreux rapports à ce sujet et il les utilisera. Le président du comité a tenu en affirmant que le comité donnera une bonne administration à Montréal. On est ensuite revenu en assemblée régulière et le budget a été adopté à l'unanimité après une courte allocution de l'échevin Trépanier. C. H.

ROBICHON & METHOT, ROBICHON, METHOT & DESY, ROBICHON, METHOT & PAQUIN, TROIS-RIVIERES, MONTREAL, QUEBEC, G. H. ROBICHON, LEON METHOT, MAURICE DESY, ALBERT PAQUIN, AVOCATS



Cadeaux de toujours

SI vous offrez un objet d'or en cadeau du Jour de l'an, vous faites un don perpétuel. Chaque Nouvel An rappellera le souvenir agréable de votre bon goût et de votre générosité.

Nécessaire pour dame, or. fin fantaisie.

BIRKS DIAMANTAIRES